



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROPARCO



2024

RAPPORT D'IMPACT

#MondeEnCommun

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2024, Proparco confirme son engagement en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). La stratégie 2023-2027 « Agir ensemble pour plus d'impacts », articulée autour de trois objectifs « Investir dans une économie durable et résiliente », « Protéger la planète » et « Contribuer à la réduction des inégalités », structure cette recherche d'impacts positifs.

La 1^{ère} partie de ce rapport présente les objectifs de Proparco pour la période 2023-2027, les indicateurs mis en place pour en assurer le suivi, ainsi que la place centrale accordée aux impacts tout au long du cycle de vie des financements et leur contribution aux ODD.

La 2^{ème} partie décrit l'orientation des impacts attendus par 124 projets autorisés en 2024 pour un montant cumulé de 2,66 Mds€ (sur un montant total autorisé de 2,78 Mds€). Elle présente leur contribution aux ODD et aux indicateurs stratégiques de pilotage.

En 2024, 912 M€ de financements à co-bénéfices climat, dont 50,3 M€ à co-bénéfices adaptation, ont été autorisés et contribuent à l'atteinte de l'ODD13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Ce montant illustre la priorité donnée à la promotion d'un développement sobre en carbone et résilient aux impacts du changement climatique.

Notre action en faveur de la réduction des inégalités se renforce significativement en 2024 avec 1,6 Mds€ de montants autorisés qui contribuent à l'ODD 5 « Egalité entre les sexes » ou à l'ODD 10 « Inégalités réduites ». Près de 25 % des montants autorisés en 2024, soit 682 M€, sont alignés au 2X Challenge, initiative dont l'objectif est de réduire les inégalités de genre. Les financements ciblant les populations défavorisées issues du Bottom 40 s'élèvent quant à eux à un montant de 235 M€.

La 3^{ème} partie donne une vision des impacts de notre action dans la durée. Les indicateurs d'impacts présentés sont calculés à partir des données collectées pour 429 projets (sur un total de 630 projets en portefeuille) dans le cadre du suivi des impacts. Elles ont été agrégées après avoir fait l'objet d'une attribution qui est la proratisation au montant du financement de Proparco. Le recours à l'attribution est un choix qui s'inscrit dans la volonté de développer une compréhension plus proche de la réalité des impacts auxquels nos financements en portefeuille contribuent chaque année.

La collecte et l'analyse des données de ces 429 financements en portefeuille ont permis d'identifier :

- le soutien de plus de 400 000 emplois, dont 31 000 emplois directs. L'accès des femmes à l'emploi est au cœur de nos interventions : 40 % des emplois soutenus par nos clients sont féminins ;
- la production sur l'année 2023 de 1 600 GWh d'énergie renouvelable et l'évitement de 920 000 tCO₂e¹ par 52 projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ; et
- la création ou l'amélioration d'accès à des biens et services essentiels pour 367 000 bénéficiaires d'un microcrédit, 692 000 bénéficiaires d'un accès nouveaux ou améliorés à l'électricité et 31 000 bénéficiaires d'un meilleur accès à l'éducation.

¹ L'empreinte carbone annuelle d'un français est estimée à 9,2 tCO₂e, celle d'un Ouest-Africain inférieure à 1 tCO₂e

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	7
1. FINANCER LE SECTEUR PRIVÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
1.1. Stratégie de Proparco 2023-2027	9
1.1.1. Les indicateurs stratégiques de pilotage.....	10
1.1.2. Les indicateurs d'impacts.....	10
1.1.3. Les feuilles de route Groupe AFD	11
1.2. Placer l'impact au cœur de nos opérations.....	11
1.2.1. La thèse d'impact de Proparco	11
1.2.2. La notation Développement Durable.....	13
1.2.3. Mesurer les impacts tout au long du cycle de projet.....	15
1.3. Une offre à forte valeur ajoutée	17
1.3.1. Maîtriser les risques ESG et promouvoir les meilleures pratiques	17
1.3.2. Propulse : l'offre d'accompagnement technique au service des impacts de nos clients	19
2. SITUER NOTRE ACTION 2024 SUR LA FEUILLE DE ROUTE DES ODD	20
2.1. Le périmètre d'analyse <i>ex ante</i> de nos impacts	20
2.2. La contribution de nos financements de l'année aux ODD	22
3. SUIVRE ET ÉVALUER LES IMPACTS DE NOS FINANCEMENTS	30
3.1. Suivi des Impacts de notre portefeuille.....	30
3.1.1. Attribution et agrégation des impacts de notre portefeuille.....	30
3.1.2. Mesure des émissions financées.....	32
3.2. Bilan d'activité des projets d'Accompagnement Technique.....	34
3.3. Evaluer et mieux comprendre les impacts des opérations de Proparco en matière de Genre	34
ANNEXES	35
Annexe 1 – Table de correspondance ODD	36
Annexe 2 – Données de suivi agrégées attribuées et non attribuées.....	38

LISTE DES ACRONYMES

ACRONYME	SIGNIFICATION
AFD	Agence Française de Développement
AIE	Agence Internationale de l'Energie
AT	Accompagnement Technique
B40	Bottom 40
BII	British International Investment
BEI (EIB)	Banque Européenne d'Investissement (European Investment Banking)
BMD (MDB)	Banques Multilatérales de Développement (Multilateral Development Bank)
CAD	Comité d'Aide au Développement
CGDF	Corporate Governance Development Framework
CR	Compte-Rendu
DD	Due Diligence
DEG	Société allemande d'investissement et de développement (Groupe KfW)
DFI	Development FFinance Institution
E&S	Environnemental & Social
EDFI	European Development Financial Institution
EFPP	European Financing Partners
ESG	Environnemental, Social et Gouvernance
ETP	Equivalent Temps Plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINDEV	Institution de financement du développement du Canada
FMO	Société néerlandaise de financement du développement
G7	Groupe des 7. Ces sept pays sont : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, et le Royaume-Uni.
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GWH	Gigawatt-Heure
ICCF	Interact Climate Change Facility
IDFC	International Development Finance Club
IF	Institution Financière
IMF	Institution de Microfinance
JIM	Joint Impact Model
KfW	Établissement de crédit pour la reconstruction (institution de droit public allemande)
KWH	Kilowatt-heure
ME	Moyenne Entreprise
MEAE	Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères
MOU	Memorandum of Understanding
M€	Million(s) d'Euros
MD€	Milliard(s) d'Euros
MW	Mégawatt
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT (ILO)	Organisation Internationale du Travail (International Labour Organization)
OPIM	Operating Principles for Impact Management
PAES (ESAP)	Plan d'Action Environnemental et Social (Environmental and Social Action Plan)
PE	Petite Entreprise
PMA	Pays les Moins Avancés (au sens de la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de l'OCDE)
RH	Ressources Humaines
SFI (IFC)	Société Financière Internationale (International Finance Corporation) ; fait partie du groupe Banque Mondiale
SGES (ESMS)	Système de Gestion Environnementale et Sociale (Environmental and Social Management System)
SLL	Sustainability Linked Loan
TFSC	Transforming Financial Systems for Climate
TPE	Très Petite Entreprise
TPME (MSME)	Très Petites et Moyennes Entreprises (Micro, Small and Medium Enterprises) selon la définition UE
UE (EU)	Union Européenne (European Union)
UNGP	United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme)
UNU-WIDER	United Nations University World Institute for Development Economics Research
209	Ressource publique provenant du MEAE français

LISTE DES EXPRESSION CLÉS

EXPRESSION CLÉ DÉFINITION

2X Challenge	Initiative lancée pendant le G7 2018 au Canada et dont l'objectif est de s'engager collectivement et de mobiliser des ressources pour des projets qui ont vocation à réduire les inégalités de genre. Des critères 2X ont été développés pour aider les membres à identifier les investissements et initiatives compatibles.
Accompagnement Technique (AT)	Ou Propulse. Offre de renforcement des capacités proposée par Proparco à ses clients afin de les engager vers plus d'impacts positifs.
Adaptation	Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences (définition GIEC 2018).
Atténuation	Intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (définition GIEC).
Attribution	L'attribution consiste à identifier la part des impacts d'un projet / client propres à l'intervention d'un investisseur.
Biens publics mondiaux	Les biens publics sont des biens, services ou ressources qui bénéficient à tous, et se caractérisent par la non-rivalité (la consommation du bien par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre), et la non exclusion (personne ne peut être exclu de la consommation de ce bien).
Biens et services essentiels	Santé et éducation, biens et denrées alimentaires de base, inclusion financière (microfinance), logements, production et/ou distribution d'électricité, eau et assainissement, télécoms, transport en commun, collecte des déchets, fourneaux améliorés de cuisson.
Bottom 40	40 % les plus pauvres de la population d'un pays (donnée nationale).
Choose Africa	Depuis 2018, initiative française pour accélérer la croissance des TPE, PME et start-up en Afrique.
Client prioritaire	Client stratégique et partenaire historique pour Proparco dans une région donnée.
CRR3	CRR3 est une réforme, applicable à compter du 1er janvier 2025, qui introduit de nouvelles exigences prudentielles pour les banques européennes.
CSRD	Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises est une directive de l'Union européenne qui établit un nouveau cadre de reporting des entreprises cotées ou non, ETI, PME ou grandes entreprises.
Due Diligences	Ensemble des vérifications réalisées par Proparco avant une opération. L'objectif est de recueillir et d'analyser les informations nécessaires à la connaissance du client.
Emissions évitées	Les émissions évitées par une organisation concernent les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité (celles-ci étant qualifiées d'émissions réduites, supprimées ou séquestrées). Elles sont évaluées au regard d'un scénario de référence, traduisant le scénario le plus probable si la solution/service/projet bas carbone n'avait pas eu lieu.
Emplois directs	Nombre d'équivalent temps plein (ETP) créés ou maintenus soit i) au sein des entreprises et/ou projets financés par Proparco, ou ii) dans le cas des fonds d'investissements, au sein de ses sous-jacents.
Emplois indirects	Nombre d'équivalent temps plein créés ou maintenus soit (i) dans les entreprises financées par les institutions financières grâce à l'engagement de Proparco, (ii) au sein des clients microfinance des IMF financées par Proparco ou (iii) dans la chaîne de valeur des clients et/ou des projets financés par Proparco.
Emplois soutenus	Fait référence aux emplois créés et maintenus.
G7	Groupe de 7. Depuis 1975 (choc pétrolier) le G7 se réunit chaque année pour parler de paix et sécurité, lutte contre le terrorisme, développement, éducation, santé, environnement et changement climatique par exemple. Autant de sujets qui impliquent les différents acteurs et nécessitent des réponses communes.
GIEC	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe international chargé d'analyser scientifiquement les changements climatiques.
FinDev	Institution de financement du développement du Canada
FMO	Société néerlandaise de financement du développement
G7	Groupe des 7. Ces sept pays sont : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, et le Royaume-Uni.
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Impact Data	Outil de collecte et de gestion des données d'impacts de Proparco lancé en 2023 et en cours de déploiement.
Impacts estimés ex ante	Impacts attendus/estimés des financements 5 ans (t+5) après leur signature (t+0), sur la base d'estimations réalisées au moment de l'instruction/de la signature (t+0).
Impacts mesurés en suivi	Impacts effectifs/déclarés des financements à partir d'une année à compter après la signature du projet (t+1 à t+5).
Intermédié (financement)	Ou intermédiation financière. Se dit d'un financement à destination d'une entité qui va elle-même financer directement des entreprises et/ou micro-emprunteurs. Il s'agit (pour Proparco) d'institutions financières, d'institutions de microfinance ou de fonds d'investissement.

LISTE DES EXPRESSION CLÉS

EXPRESSION CLÉ	DÉFINITION
Notation DD	Notation, dite Développement Durable, en œuvre chez Proparco depuis octobre 2022 évaluant les impacts des projets sur les 7 dimensions du développement durable.
Off-grid	Systèmes d'électrification « décentralisés » qui passent par des infrastructures de production autonomes, c'est-à-dire qui ne sont pas reliées au réseau électrique général. Ex : panneaux solaires chez un particulier.
Pays fragiles	Pays à faible revenu déstabilisés par une crise ou un conflit (au sens de la liste des pays fragiles et en conflit de la Banque Mondiale).
PCAF	Le PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) est un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble pour développer et mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs prêts et investissements.
Région défavorisée	Région dans laquelle ≥ 40 % de la population est issue du B40 (sur la base des fiches Inégalités pays AFD) (définition Proparco). En l'absence de fiche inégalités pays AFD, d'autres indicateurs pourront être retenus (% de personnes vivant en dessous du taux de pauvreté national moyen par exemple – à valider avec IMP)
Start-ups	Sociétés en phase de démarrage et de croissance s'inscrivant dans des levées de fonds de type « capital-risque » (Venture Capital) sur des typologies d'investissement allant de l'amorçage à la Série B.
Tonnes de CO ₂ e évitées	Indicateur de mesure de la contribution des financements de Proparco à l'atténuation du changement climatique. Le calcul des tonnes d'équivalent CO ₂ (tCO ₂ e) d'une émission de gaz à effet de serre est la quantité de dioxyde de carbone (CO ₂) qui provoquerait le même forçage radiatif cumulé sur une période de temps donnée, c'est-à-dire qui aurait la même capacité à retenir le rayonnement solaire.
Top-up	Financement complémentaire, à savoir un nouveau concours d'un projet autorisé entre 1 à 5 ans après la date de signature du précédent concours.
TPME - définition UE	Entreprises dont (i) Nb employés < 250 ET (ii) (a) chiffre d'affaires < 50MEUR OU (b) total bilan < 43MEUR. Avec des seuils de distinction entre TPE, PE et ME.

INTRODUCTION

Les acronymes utilisés dans le présent rapport sont définis dans la liste des acronymes en [page 4](#), et les principaux termes et expressions dans la liste des expressions clés en [page 5](#).

Le projet stratégique de Proparco pour la période 2023-2027, qui fait écho au Plan d'Orientation Stratégique (POS) du groupe AFD, affiche une volonté affirmée de recherche d'impacts.

Cette année, un changement d'approche a été opéré dans la présentation des résultats. Les impacts des financements autorisés en 2024 sont exclusivement présentés à travers leur contribution aux ODD et aux indicateurs stratégiques de pilotage. Les indicateurs de suivi d'impact sont désormais présentés à l'échelle de notre portefeuille. Ils sont calculés à partir des données collectées dans le cadre de l'exercice de suivi annuel. Les indicateurs d'impacts restent estimés *ex ante* pour chaque financement, mais ne font plus l'objet d'une présentation agrégée. Ce choix vise à faire la distinction entre les grandes orientations de l'année en matière d'impacts et les impacts réels de notre action dans la durée.

L'exercice de suivi annuel alimente notre connaissance des impacts et nous permet d'identifier des leviers et opportunités d'impacts – géographiques, thématiques, sectoriels.

Ce rapport met en lumière les impacts des financements de Proparco et leur contribution aux ODD, en s'appuyant sur :

- Des indicateurs stratégiques de pilotage qui rendent compte de l'activité de l'année :
 - le montant de financement à co-bénéfices climat atténuation et adaptation ;
 - le montant de financement visant la progression de l'égalité de genre (avec l'alignement avec le 2X Challenge), et ;
 - le montant de financement ciblant significativement les populations issues du Bottom 40.
- Des indicateurs d'impacts, estimés pour chaque projet puis suivis pendant la durée du financement :
 - le nombre de tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e) évitées ;
 - le nombre d'emplois directs et indirects créés et/ou maintenus ;
 - le nombre de personnes qui auront un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel, et ;
 - le nombre de start-ups et de très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) soutenues.

En mettant davantage l'accent sur les données d'impact réelles collectées en suivi auprès de nos clients, cette édition du rapport renforce notre engagement en faveur de la transparence et de la redevabilité, tout en consolidant notre stratégie axée sur l'impact. La publication externe de ce rapport d'impact dans une version plus exhaustive, détaillant pour la première année nos méthodes de mesure et d'analyse des impacts, témoigne de cet engagement.

1. FINANCER LE SECTEUR PRIVÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations de la politique française de développement, détaillées dans la loi de programmation du 4 Aout 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales², s'articulent autour de quatre priorités majeures que sont : i/ l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ; ii/ la promotion des droits humains ; iii/ la protection des biens publics mondiaux, en particulier la protection de la planète ; et iv/ la promotion de l'égalité de genre.

Le plan d'orientation stratégique V (POS V) du groupe AFD, adopté en 2024, entend décliner ces priorités nationales en actions concrètes et ambitionne notamment d'amplifier les impacts du groupe.

La stratégie de Proparco pour la période 2023-2027, en cohérence avec les ambitions renforcées de l'État et les orientations renouvelées du groupe AFD, vise à concentrer les efforts sur ces grands défis mondiaux et à cibler à la fois leurs causes et conséquences. En mobilisant toute l'expertise du groupe en faveur d'une économie plus durable et résiliente, de la protection de la planète et de la lutte contre les inégalités, Proparco renforcera son action et ses impacts au bénéfice direct des acteurs du secteur privé.

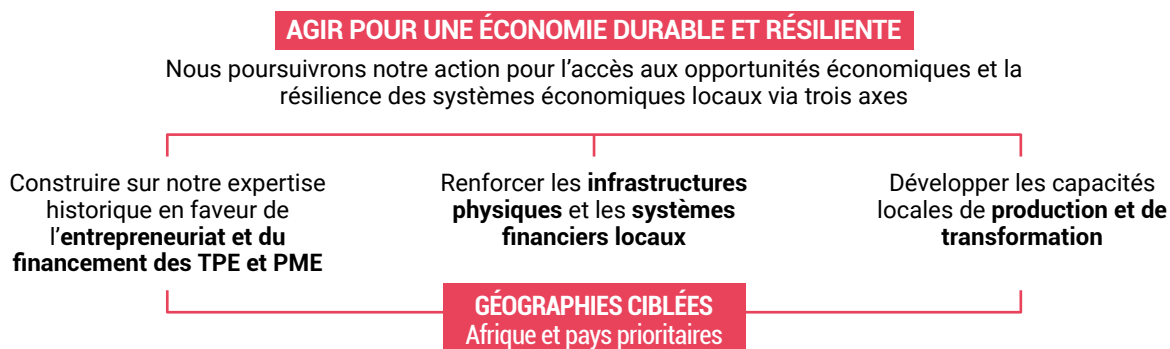
1.1 STRATEGIE DE PROPARCO 2023-2027

Pour répondre à ces priorités, la stratégie de Proparco se concentre sur trois objectifs stratégiques :

1) Investir dans une économie durable et résiliente.

Ce premier objectif stratégique fait écho au cœur de métier historique de Proparco : le soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat. Il vise en premier lieu à apporter des solutions aux vulnérabilités économiques et sociales auxquelles sont particulièrement exposés les pays du continent africain, les pays les moins avancés (PMA) ou encore les états fragiles ou en conflit. Dans ces géographies, la priorité est à la croissance des économies pour accompagner la création d'emplois, stimuler les capacités de production et de transformation locales favorisant ainsi l'accès à des biens et services essentiels à l'ensemble des populations.

Figure 1 – Objectif stratégique n°1 « Agir pour une économie durable et résiliente »



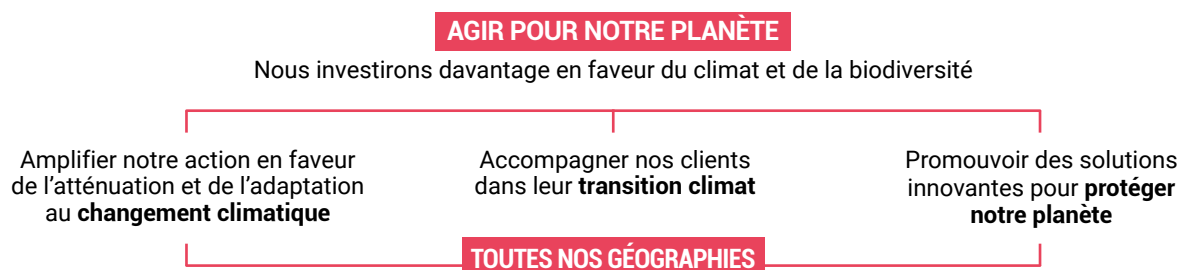
² [Lien](#) vers la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

2) Protéger la planète

Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux et, dans une certaine mesure, dans la préservation de la biodiversité.

L'action de Proparco s'inscrit dans les axes stratégiques définis par la France pour soutenir la finance climat³ à savoir, i/ encourager une hausse de la mobilisation des financements privés et leur alignement avec l'Accord de Paris et ii/ promouvoir l'accès des PMA à la finance climat internationale, via notamment les programmes d'accompagnement technique (AT) et de renforcement de capacités.

Figure 2 – Objectif stratégique n°2 « Agir pour notre planète »

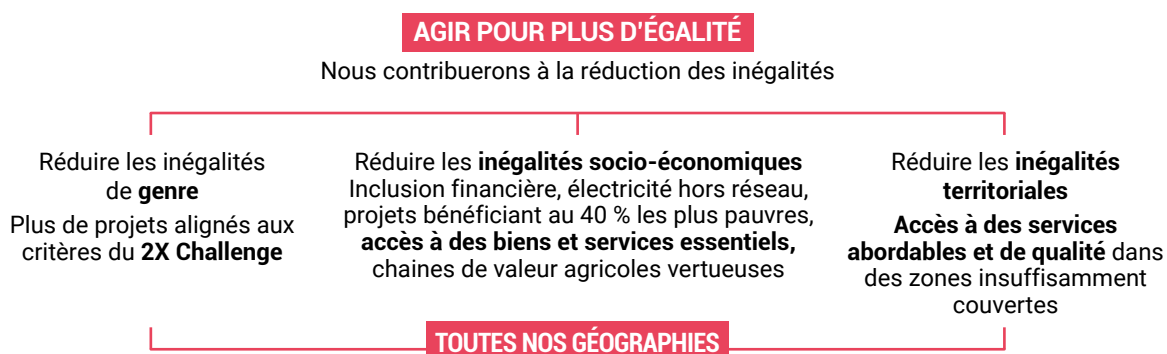


3) Contribuer à la réduction des inégalités.

La réduction des inégalités fait partie intégrante des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les inégalités fondées sur les revenus, le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, la classe, l'ethnie, la religion, ainsi que les inégalités des chances persistent à travers le monde. Dans certaines parties du monde, ces écarts sont de plus en plus criants.

La réduction des inégalités nécessite des changements en profondeur dans les pratiques de financement. Le secteur privé, en tant que pourvoyeur d'emplois et de biens et services essentiels, a un rôle crucial à jouer pour réduire les inégalités, qu'elles soient de revenus, de genre, territoriales ou encore d'accès à des biens et/ou services essentiels en investissant davantage dans la santé, l'éducation, l'énergie et la microfinance et en ciblant les communautés vulnérables.

Figure 3 – Objectif stratégique n°3 « Agir pour plus d'égalité »



Afin de piloter les engagements en faveur de ces objectifs stratégiques, des indicateurs stratégiques de pilotage rapportés à des cibles ont été mis en place. Ils sont appuyés par des indicateurs d'impact permettant de capter les effets des financements sur le climat,

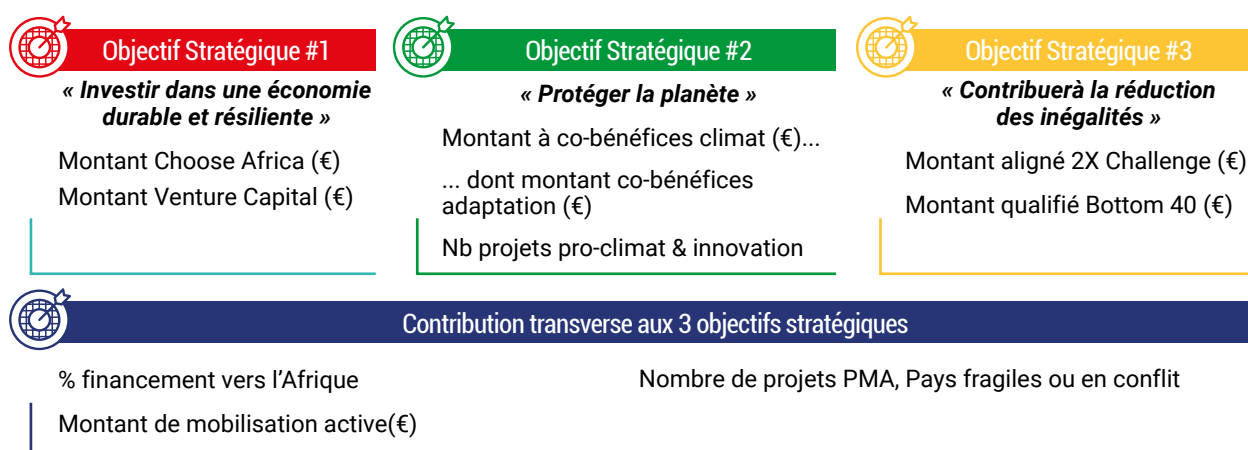
³ [Lien](#) vers le document « Les nouvelles orientations de la politique d'investissement solidaire et durable de la France » du Gouvernement français.

l'environnement et les bénéficiaires. Ces derniers sont estimés à 5 ans au moment de l'autorisation, sans attribution⁴, puis suivis tout au long de la vie du financement.

1.1.1 Les indicateurs stratégiques de pilotage

Onze **indicateurs stratégiques de pilotage** ont été définis pour suivre la réalisation des objectifs stratégiques de Proparco.

Figure 4 – Indicateurs stratégiques de pilotage sur la période 2023-2027



Ces indicateurs stratégiques de pilotage sont complétés par des indicateurs d'impact pour quantifier les effets positifs⁵ générés par un financement.

1.1.2 Les indicateurs d'impacts

La redevabilité croissante autour des impacts des projets de développement rend incontournable le suivi rigoureux de l'impact des financements réalisés. Pour ce faire, quatre indicateurs d'impact agrégeables sont suivis :

- Nombre de tCO₂e évitées par an ;
- Nombre d'emplois directs et indirects créés et/ou maintenus ;
- Nombre d'accès à un bien ou service essentiel créés et/ou maintenus ; et
- Nombre de start-ups et TPME soutenues.

Pour chaque financement, une estimation de ces indicateurs est réalisée au moment de l'instruction. Elle informe la décision de financement, alimente la fiche projet de l'opération⁶ publiée sur le site de Proparco et sert principalement de référence pour une comparaison avec les valeurs réelles qui sont collectées tout au long de l'exécution du projet dans le cadre des campagnes de suivi annuelles.

L'agrégation de chaque indicateur sur l'ensemble du portefeuille prend plus de sens en suivi après avoir fait l'objet d'une proratisation au montant du financement de Proparco. Cette agrégation est présentée en Partie 3.

L'agrégation des estimations *ex ante* sur l'ensemble des autorisations 2024 n'est pas présentée dans ce rapport. L'ensemble des autorisations d'une année est moins représentatif de l'activité de Proparco puisque sa composition sectorielle, géographique, de montant, etc. peut varier plus ou moins significativement d'une année à l'autre.

⁴ En *ex ante*, les indicateurs d'impact sont estimés sans attribution à l'exception de l'emploi dans les IF et des accès par les IMF.

⁵ Les effets négatifs sont identifiés par l'équipe ESG dans le cadre de l'analyse des risques environnementaux et sociaux.

⁶ [Lien](#) vers un exemple de fiche projet.

1.1.3 Les feuilles de route Groupe AFD

En lien avec le nouveau POS du groupe AFD, des feuilles de route « Groupe » viennent décliner les orientations du groupe en priorités sectorielles et thématiques. En 2024, trois feuilles de route (climat et nature, citoyenneté et lien social) ont fait l'objet d'une validation en COMEX. Ces feuilles de route guident notre action pour l'atteinte des engagements pris dans le POS.

1.2 PLACER L'IMPACT AU CŒUR DE NOS OPERATIONS

Pour faire écho à l'engagement du groupe AFD pour une action 100 % ODD (Objectifs de Développement Durable), qui reflète son engagement de qualité et d'impact, Proparco s'est donné comme raison d'être de « *Construire l'avenir en soutenant les initiatives privées pour un monde plus juste et plus durable* » (Stratégie 2023-2027 Proparco – « *Préparer l'avenir* ») et vise, à travers chacune de ses interventions, à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des ODD.

Proparco s'est dotée d'une thèse d'impact pour identifier les actions nécessaires à la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, Proparco a adopté le dispositif de notation de Développement Durable (notation DD) pour s'assurer de l'alignement de ses financements aux ODD.

Mesure des contributions aux ODD

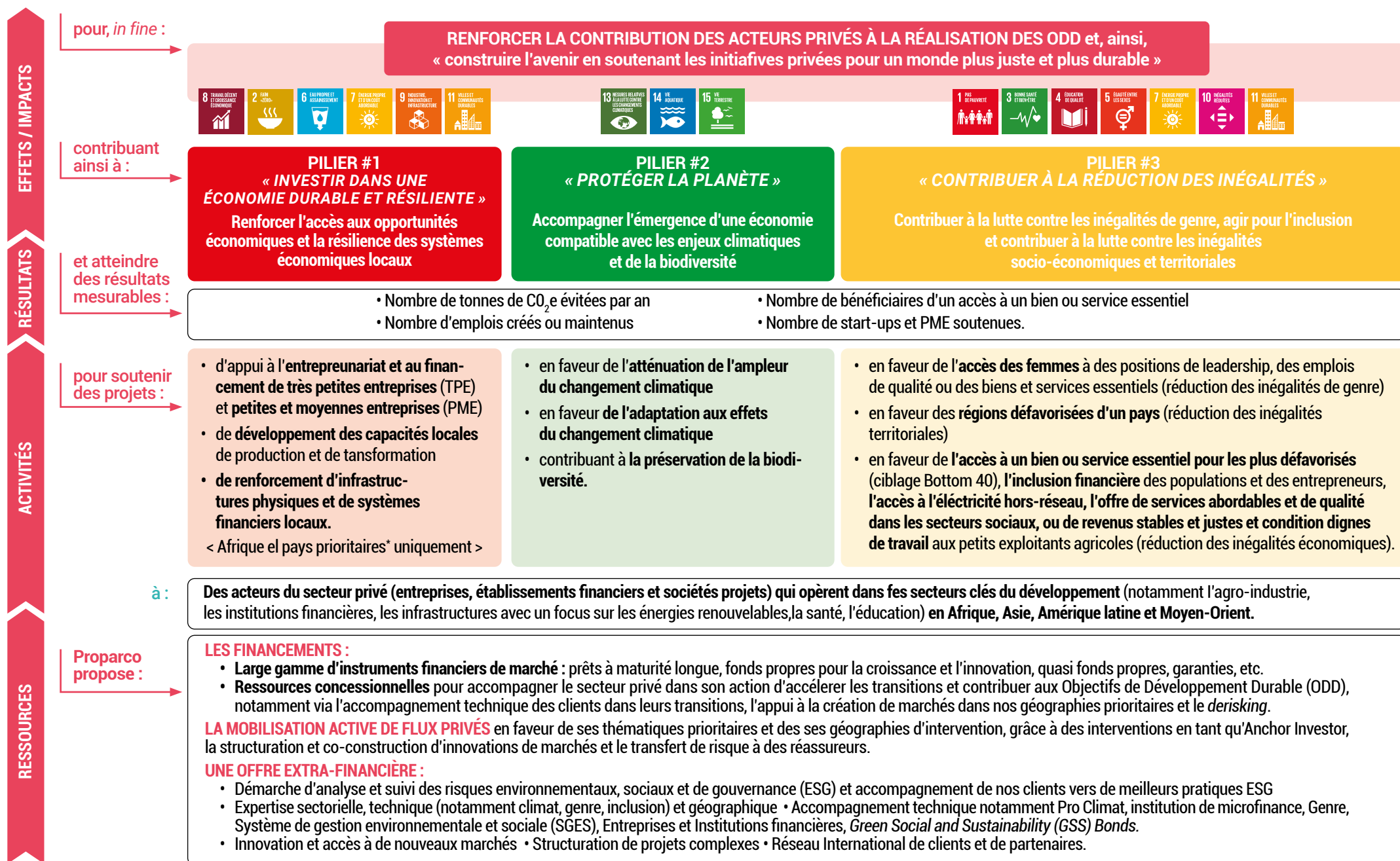
Dans un souci d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe, Proparco a adopté la méthode par correspondance de mesure des contributions aux ODD développée par l'AFD.

Cette méthode est basée sur la correspondance entre les ODD et les attributs fondamentaux des projets (les codes et marqueurs issus du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, les indicateurs d'impacts et la notation développement durable). Ces correspondances sont détaillées en Annexe 1 - Table de correspondance ODD.

1.2.1 La thèse d'impact de Proparco

Pour établir une compréhension commune des étapes menant à l'atteinte des impacts souhaités, Proparco a retranscrit sa stratégie d'impact sous la forme d'une thèse d'impact. Basée sur une approche systémique, elle se lit du bas vers le haut et présente les liens entre les ressources proposées par Proparco, les acteurs qui en bénéficient, les activités soutenues, les résultats mesurés et les effets/impacts attendus sur le développement auxquels ces résultats contribuent.

Figure 5 – La thèse d'impact de Proparco



* Pays prioritaires : pays les moins avancés (PMA) au sens de la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et pays fragiles ou en conflit au sens de la Banque mondiale

1.2.2 La notation Développement Durable

Depuis 2023, le groupe AFD dispose d'un cadre commun d'analyse de Développement Durable adapté aux spécificités des filiales et de leurs différentes activités.

Le dispositif de notation Développement Durable en vigueur chez Proparco permet de valoriser la progression des impacts des opérations financées, la cohérence avec les stratégies adoptées et de renforcer la redevabilité du groupe. Cela passe par une analyse plus fine des impacts que peuvent générer les financements dès la phase d'identification à travers une évaluation des contributions positives⁷ des projets au développement durable.

La notation DD à Proparco porte l'analyse sur sept dimensions du développement durable et est structurée autour des trois grands piliers stratégiques de Proparco 2023-2027. Les dimensions faisant l'objet d'une analyse d'impact sont présentées ci-après.

Dimension « Climat – Atténuation »

Cette dimension permet de s'assurer de **l'alignement de l'opération avec l'Accord de Paris et les enjeux climatiques bas-carbone du pays** en accompagnant le client dans une trajectoire de décarbonation de long terme. Pour qualifier et quantifier les co-bénéfices atténuation associés à un financement, Proparco applique la Taxonomie Atténuation de l'AFD. Celle-ci décrit les activités éligibles à la finance climat ainsi que les critères à respecter. Un appui aux banques partenaires peut être proposé par Proparco pour les aider à améliorer leur prise en compte et leur maîtrise des enjeux et risques climatiques au sein de leurs stratégies et de leurs opérations.

Ce ciblage est capturé par l'indicateur stratégique de pilotage « montant des engagements à co-bénéfice atténuation ».

Dimension « Climat – Adaptation »

Cette dimension valorise les projets qui, **dans leur conception, prennent en compte, les risques climatiques identifiés et ceux qui contribuent à réduire les risques climatiques** de leur environnement direct.

Elle permet, plus largement, de s'assurer que chaque projet (financements directs) fait l'objet d'une analyse des risques climatiques auxquels il peut être confronté.

Pour qualifier et quantifier les co-bénéfices adaptation associés à un financement, Proparco applique les *Common Principles for Climate Adaptation Finance Tracking*⁸ adoptés par l'AFD et développés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) et International Development Finance Club (IDFC) en 2015.

Ce ciblage est capturé par l'indicateur stratégique de pilotage « montant des engagements à co-bénéfice adaptation ».

Dimension « Biodiversité »

L'amélioration de l'état des écosystèmes et leur préservation sont au cœur de cette dimension.

Proparco comptabilise les co-bénéfices biodiversité de ses projets à partir de la matrice de comptabilisation des co-bénéfices biodiversité de l'AFD.

Trois verticales d'intervention de Proparco ont été identifiées comme ayant un fort potentiel de co-bénéfices biodiversité et sont incluses dans cette matrice : i/ industrie (traitement des effluents, gestion des déchets), ii/ ressources naturelles (agriculture, agro-industrie, forêts, pêche) et iii/ eau-assainissement.

Ce ciblage est capturé par l'indicateur stratégique de pilotage « montant des engagements à co-bénéfice biodiversité ».

Dimension « Genre »

Les impacts positifs attendus sur la **réduction des inégalités de genre** sont évalués lors de la phase d'instruction des projets au regard des critères d'éligibilité du **2X Challenge**⁹. Ces critères permettent d'évaluer et structurer les investissements pour accroître l'accès des femmes à des opportunités de leadership, des emplois de qualité, d'accès à des

⁷ Les effets négatifs sont évalués par l'équipe ESG dans le cadre de leur due diligence.

⁸ [Lien](#) EIB & [lien](#) IFC.

⁹ [Lien](#) 2X Challenge.

biens et services adaptés à leurs besoins qui améliorent leur participation ou leur inclusion économique. Au cours de cette année, Proparco a démontré sa capacité à évoluer et à s'adapter aux exigences de la nouvelle méthodologie du 2X (cf. encadré ci-dessous).

Ce ciblage est capturé par l'indicateur stratégique de pilotage/indicateur d'impact « montant des engagements alignés avec le 2X Challenge ».

Evolution des critères du 2X Challenge

En 2024, un nouveau Challenge 2X s'étendant sur la période 2024-2027 a été annoncé lors du Sommet du G7 en Italie, avec un objectif ambitieux de mobiliser 20 milliards de dollars d'investissements intégrant une perspective de genre. Proparco a activement contribué à la co-construction de ce nouveau Challenge avec ses pairs, jouant un rôle clé dans la définition des objectifs et des critères.

Pour sa troisième édition, le défi s'ouvre à tous les capitaux, publics et privés, avec une méthodologie et des processus plus approfondis, ainsi qu'une approche sectorielle et géographique affinée¹⁰. De nouvelles exigences renforcent la prévention des risques liés au genre, formalisant l'approche de type 'ne pas nuire', qui vise à éviter la survenance d'effets négatifs involontaires sur l'égalité de genre. Par ailleurs, des critères additionnels codifient l'intentionnalité des clients à s'engager en faveur de l'égalité de genre, à travers la démonstration de mesures concrètes telles que la mise en place d'indicateurs stratégiques ou des systèmes de gestion dédiés. Ces évolutions s'accompagnent d'une plus grande transparence sur les critères de qualification en accord avec les clients. Ensemble, ces changements positionnent le 2X Challenge comme le label égalité de genre le plus performant actuellement dans le secteur privé.

Le 2X Challenge a également lancé un nouveau mécanisme de certification, développé pour valoriser les entreprises dotées des meilleures pratiques en matière d'égalité de genre.

Dimension « Social (Égalité et inclusion) »

A travers ses financements, Proparco cherche à assurer la participation et l'accès de toutes et tous, en particulier des populations désavantagées ou défavorisées, aux bénéfices et opportunités générés par ses financements. L'inclusion des populations désavantagées ou défavorisées est le moyen d'action identifié vers la réduction des inégalités au sein des pays. A ce titre, l'analyse des financements se fait selon 3 angles.

- **Les clients.** Proparco cherche à financer des biens et services essentiels accessibles aux populations désavantagées ou défavorisées, et notamment aux populations issues du Bottom 40 (B40 – 40 % de la population aux revenus les plus faibles à l'échelle d'un pays) ou d'individus, de ménages ou de groupes désavantagés au plan social ou économique.
- **Les territoires.** Proparco cherche à financer des entreprises qui réalisent plus de 50 % (en volume ou chiffre d'affaires) de leur production, de leurs prestations et/ou des ventes dans une région défavorisée.
- **Les fournisseurs.** Uniquement pour le secteur agricole à ce stade, Proparco cherche à financer des acteurs du secteur dont plus de 50 % (en volume ou chiffre d'affaires) de la production et/ou de l'approvisionnement est assuré par des petits exploitants¹¹.

Parmi ces projets favorisant la réduction des inégalités socio-économiques et territoriales, ceux pour lesquels un ciblage significatif des populations issues du Bottom 40 est justifié sont comptabilisés à l'indicateur stratégique de pilotage « montant des engagements qualifiés B40 ».

¹⁰ Lien Critères 2X.

¹¹ Il n'existe aucune définition globale et unanime des petits exploitants, aussi Proparco, en s'inspirant d'une définition utilisée par la FAO (source), considère que les petits exploitants sont de petits agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs qui gèrent des espaces dont la taille est inférieure à la moyenne nationale ou régionale pour le même type de culture, et comparable à la taille moyenne des exploitations familiales de même type (si les données sont disponibles). Leurs motivations sont centrées sur la famille ce qui favorise la stabilité du système agricole, la famille produisant et utilisant une partie des récoltes pour sa consommation.

Dimension « Economie »

Cette dimension analyse la contribution du projet à renforcer la durabilité d'une économie dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux. Elle vient nourrir l'objectif stratégique de Proparco « Agir pour une économie durable et résiliente ». Cette analyse est réalisée à travers 2 axes : i/ le soutien aux emplois directs et indirects locaux et ii/ le pays d'exécution du projet.

Dimension « Gouvernance »

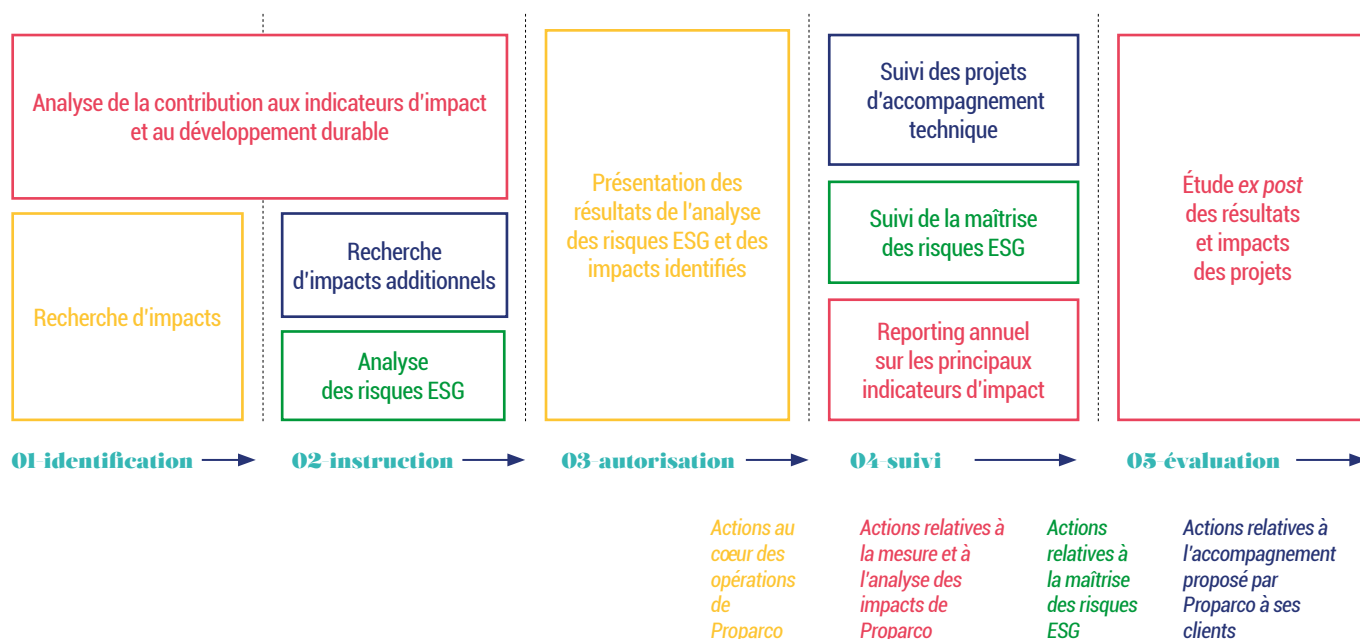
Cette dimension analyse la contribution du financement au renforcement des capacités du client en termes de gouvernance d'entreprise et à la mise en place d'une organisation pérenne et d'une gestion efficace des activités soucieuse de son impact environnemental et social.

1.2.3 Mesurer les impacts tout au long du cycle de projet

En tant qu'institution financière de développement, et dans une logique de redevabilité et de capitalisation, Proparco évalue et rend compte de l'impact de chacun de ses financements à travers une démarche de mesure des résultats et impacts complétée par une analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des diligences financières, juridiques ou de risques.

Ces actions, détaillées dans la Figure 6 ci-dessous, sont menées à partir de l'identification du financement et se poursuivent tout au long du projet, voire après son achèvement.

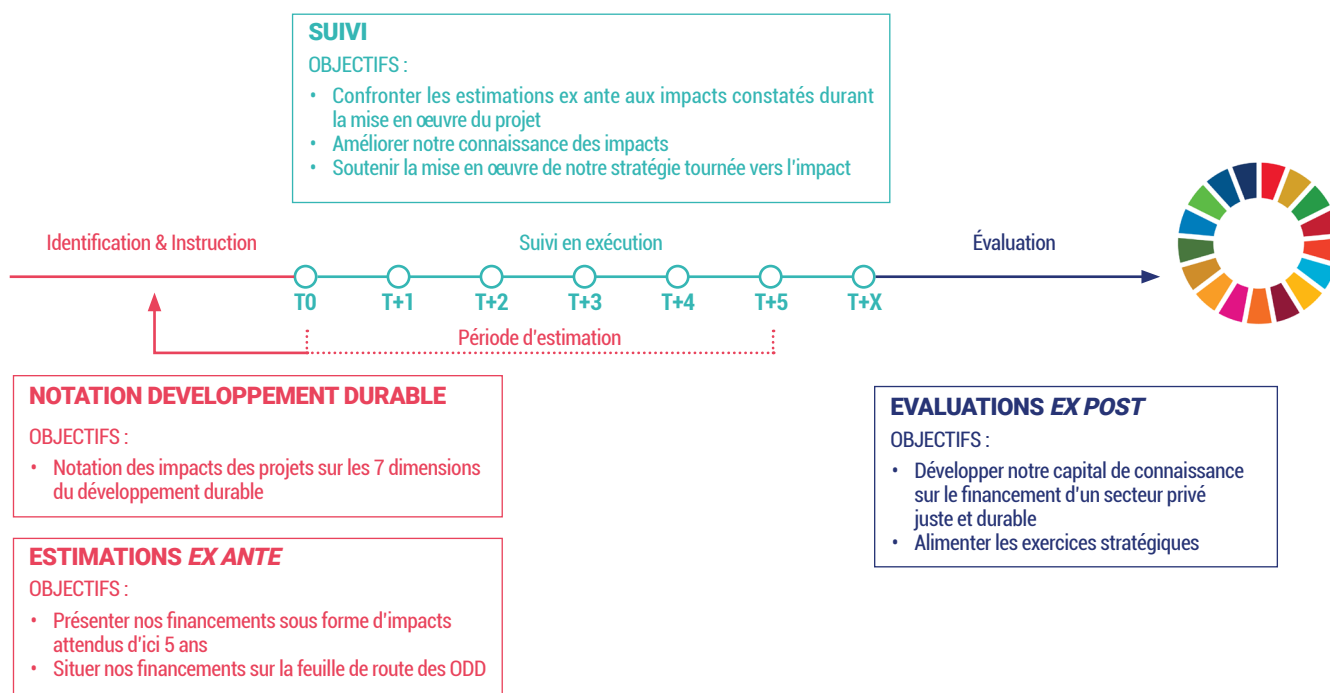
Figure 6 – L'impact au cœur des opérations de Proparco



La mesure des impacts

L'élan stratégique fixé par Proparco sur la période 2023-2027 est « Agir ensemble pour plus d'impacts ». La mesure des impacts est donc au cœur des choix d'investissement et se fait à travers quatre exercices durant le cycle de vie du financement.

Figure 7 – La mesure des impacts tout au long du cycle de projet



Au moment de l'instruction : qualification et estimation des impacts

- **La notation Développement Durable (DD)** : le dispositif de notation DD constitue le cadre d'analyse d'impact des financements (voir supra).
- **L'estimation ex ante des indicateurs d'impacts** : réalisées au moment de l'autorisation, les estimations ex ante des indicateurs d'impacts viennent compléter la vision d'ensemble donnée par la notation DD. Elles permettent d'informer la décision de financement en caractérisant les impacts attendus des financements 5 ans après (t+5) leur signature, par rapport au moment de la signature (t0).

Durant l'exécution et à l'achèvement : le suivi et les évaluations ex post

- **Le suivi des indicateurs d'impacts** : Proparco collecte annuellement auprès de ses clients les données nécessaires au suivi des indicateurs d'impacts. Au-delà de répondre à nos engagements de transparence et de redevabilité, l'exercice de suivi annuel des indicateurs d'impact permet de confronter les estimations ex ante des indicateurs d'impacts aux données collectées durant la mise en œuvre du projet. Depuis 2023, Proparco procède à la collecte des données nécessaires à son exercice de suivi via la plateforme en ligne « Impact Data ».
- **Les évaluations ex post** : Des évaluations ex post de projets ou de groupes de projets peuvent également être réalisées sur une thématique et/ou un secteur spécifiques. Ces exercices sont réalisés à des fins de capitalisation afin de mieux connaître l'impact réel des projets financés, et d'identifier les moyens les plus efficaces pour soutenir les objectifs d'impacts. Ils complètent par des éléments qualitatifs les indicateurs d'impact qui sont par nature très quantitatifs. Ces évaluations ont ainsi une valeur d'apprentissage et visent à affiner ou valider une thèse d'impact sectorielle en établissant un lien entre la théorie et la pratique terrain.

En 2024, 2 évaluations¹² ont été finalisées et ont permis de nourrir la réflexion sur la contribution des financements de Proparco à la réduction des inégalités de genre.

¹² Lien vers l'évaluation – « Impacts sur le genre du critère « Emploi » du 2X Challenge » et lien vers l'évaluation « Étude d'impacts genre du portefeuille Microfinance Tunisie de Proparco ».

Alignement avec les Operating Principles for Impact Management (OPIM)

L'approche de Proparco pour la gestion des impacts est basée sur les neuf principes de « *Operating Principles for Impact Management* » (OPIM)¹³, dont Proparco est signataire depuis 2019. Adhérer aux OPIM est un engagement à intégrer l'impact tout au long du cycle de vie du financement. Ils promeuvent également l'importance de la transparence et de la cohérence des pratiques de gestion d'impact.

En 2024, Proparco a publié son cinquième *Disclosure Statement*¹⁴, visant à rendre compte de l'alignement de ses processus et procédures sur chacun de ces neuf principes. Ces disclosure statements font l'objet d'un audit bisannuel mené par un cabinet externe qui vérifie l'alignement des pratiques avec les principes OPIM et qui donne lieu à un *verifier statement*¹⁵ qui reprend une série de recommandations.

1.3 UNE OFFRE A FORTE VALEUR AJOUTEE

1.3.1 Maîtriser les risques ESG et promouvoir les meilleures pratiques

Chaque opération de financement de Proparco fait l'objet d'une **analyse des risques environnementaux et sociaux et de gouvernance (ESG)**. Les objectifs sont i/ d'éviter, de réduire, voire de compenser les impacts négatifs des projets financés mais aussi de ii/ mieux évaluer, voire diminuer, les risques financiers et réputationnels pour Proparco en lien avec ces risques ESG.

Améliorer les performances E&S de nos clients et partenaires sur le terrain

Notre démarche, similaire à celle de l'AFD et en ligne avec les pratiques des institutions financières internationales, s'appuie sur les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI)¹⁶, les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹⁷, les lignes directrices sur le foncier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁸, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (UNGPs)¹⁹ ainsi que sur les ressources du *Corporate Governance Development Framework (CGDF)*²⁰.

Des diligences environnementales et sociales (E&S) sont menées par Proparco pour chaque opération. Elles ont pour objectifs i/ de déterminer l'ampleur et l'intensité des risques E&S de l'opération, ii/ d'analyser la capacité de la société financée/investie à gérer correctement ces risques et iii/ de définir le cas échéant les actions nécessaires pour éliminer, réduire ou compenser ces risques et impacts négatifs pour les projets les plus risqués.

Au stade de l'identification, un **classement E&S a priori** est attribué en fonction du niveau de risques E&S potentiels des activités financées (directement ou par un intermédiaire financier). Ce classement va de 'A' (risque élevé) à 'C' (risque faible) et il y est ajouté le préfixe 'IF' pour les intermédiaires financiers. Ce classement s'entend « brut », c'est-à-dire sans tenir compte de la capacité de la société cliente à gérer les risques E&S (systèmes de management et performances)²¹. Plus le niveau de risque est estimé élevé, plus l'effort d'évaluation E&S est important.

13 [Lien](#) vers le site web *Impact Principles*.

14 [Lien](#) vers le *Disclosure Statement* 2024, la 6^{ème} édition de l'exercice 2025 sera prochainement publié et disponible sur le site de [proparco.fr](https://www.impactprinciples.org/) et <https://www.impactprinciples.org/>.

15 [Lien](#) vers le *Verifier Statement* 2024.

16 [Lien](#) IFC Performance Standards.

17 [Lien](#) normes OIT.

18 [Lien](#) VGGT.

19 [Lien](#) UNGPs.

20 [Lien](#) CGDF.

21 Seuls les clients nécessitant un suivi E&S spécifique font l'objet d'une évaluation de la performance E&S basée sur leur organisation E&S, leur système de management E&S et leur niveau de conformité avec les standards de la SFI et les exigences de Proparco.

Dans le cas des projets présentant des niveaux de risques significatifs et pour lesquels l'implication d'un spécialiste E&S de Proparco est jugée nécessaire à la signature ou au cours de la vie d'un financement, un **suivi de l'évolution de la performance E&S** est réalisé. Ce suivi est matérialisé par l'évaluation annuelle de 4 indicateurs E&S, déterminés sur la base de visites sur le terrain, d'échanges avec le client ou de revues documentaires. Ces indicateurs sont i/ le système de management E&S (mesure de la maturité de l'ensemble des processus de gestion des risques E&S), ii/ l'organisation E&S (les ressources et capacités du client à gérer les risques E&S), iii/ la performance E&S (l'évolution de la bonne application des standards E&S retenus) et iv/ le risque résiduel (évaluation du risque E&S à date en intégrant les autres indicateurs). De plus, **des actions concrètes d'amélioration sont définies avec les bénéficiaires des financements et regroupées dans un Plan d'Action Environnemental et Social (PAES – ESAP en anglais)** qui est intégré à la documentation contractuelle. La mise en œuvre de ces plans d'actions d'amélioration fait l'objet d'un suivi annuel par Proparco.

Promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance

Chaque opération fait également l'objet d'une « **Revue Gouvernance** ». Elle permet de déterminer, le cas échéant, les modalités d'amélioration de la gouvernance (formalisées dans un plan d'action gouvernance intégré à la documentation contractuelle) et l'éventuel besoin d'accompagnement technique associé. Un suivi annuel est ensuite réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des principaux engagements prévus par le plan d'action de gouvernance mis en place.

Renforcer nos actions

Diligences relatives aux droits humains

Les engagements des clients en matière de droits humains sont intégrés aux conventions de financement, rendant leur respect juridiquement contraignant. Proparco collabore aussi avec l'association des EDFI pour harmoniser les outils de gestion des risques et participe à l'élaboration de méthodologies spécifiques aux chaînes d'approvisionnement des projets d'énergies renouvelables, notamment solaires.

Le groupe AFD intervient dans des contextes où les droits humains ne sont pas toujours pleinement respectés et ce, malgré l'adhésion formelle des pays hôte aux traités et conventions régis par le droit international des droits de l'Homme. Les projets financés peuvent avoir des impacts positifs comme négatifs, notamment en contexte fragile.

Dans le cadre de la stratégie française « Droits humains et développement » et du plan d'action associé validé fin 2020, le groupe AFD renforce progressivement son approche fondée sur les droits de l'Homme dans l'ensemble de ses opérations. En 2024, Proparco a mis en place un groupe de travail Droits Humains dont le but est la mise en œuvre de sa **feuille de route 2023-2025 sur les risques pour les droits humains**. Plusieurs initiatives ont été lancées en 2024 :

- Une étude pilote sur les risques liés aux droits humains dans le secteur de la santé ;
- Un renforcement du dialogue avec les parties prenantes ;
- Des formations internes ; et
- Un approfondissement de l'analyse du contexte environnemental et social dans lequel s'inscrivent les projets.

Depuis 2012, la démarche ESG de Proparco permet d'identifier, réduire et suivre une partie des risques sur les droits humains. Les analyses portent notamment sur :

- Les droits des travailleurs (conditions de travail, lutte contre le travail forcé et la discrimination, etc.) ;
- Les droits des communautés (santé, sécurité, acquisitions de terres, déplacements) ;
- Les droits des populations autochtones et des minorités vulnérables ; et
- Les droits environnementaux (préservation des écosystèmes, lutte contre la pollution).

Formation continue ESG et accompagnement des clients

Proparco renforce la formation ESG via sa plateforme « e-formation » et des sessions en présentiel (plus de 500 participants en 15 sessions en 2024). Les experts ESG bénéficient également de formations externes sur des sujets spécifiques (biodiversité, déplacements de populations et violences basées sur genre).

Enfin, les diligences ESG permettent d'identifier des besoins d'accompagnement des clients et de proposer des solutions adaptées via l'offre Propulse (cf. Partie 1.3.2 ci-dessous).

1.3.2 Propulse : l'offre d'accompagnement technique au service des impacts de nos clients

Proparco propose dans sa nouvelle stratégie 2023-2027 d'accompagner plus systématiquement ses clients dans leur transition en leur permettant de bénéficier d'un appui technique sur une thématique ou un secteur.

L'offre d'accompagnement technique (AT) de Proparco Propulse, peut être déployée selon les modalités suivantes :

- **Les facilités d'AT « clé en main »**, adressées à tous les clients et parfois les prospects, sont construites pour répondre à certains besoins récurrents sur des thématiques prioritaires. Des consultants/experts disposant des compétences attendues sont recrutés et mis à la disposition des clients. Agile et facile à mobiliser, cet accompagnement est à privilégier lorsqu'il permet de répondre aux besoins du client.
- **Les facilités d'AT thématiques** adressées majoritairement à des clients couverts par un programme de financement spécifique (notamment financé par l'Union Européenne), elles permettent de présenter une offre d'AT consolidée sur une thématique donnée. Si le thème est prédéfini, l'accompagnement lui-même est généralement « sur-mesure » et est largement adapté aux besoins propres au client.
- **Les projets d'AT « sur-mesure »** adressés aux projets stratégiques et innovants sont conçus spécifiquement pour un client afin de répondre à un besoin particulier — qui se justifie soit par le caractère prioritaire du client et par la nature structurante du projet, Propulse initiative, soit par la valeur stratégique, pour Proparco, de l'accompagnement.
- **La formation multi clients : Propulse Academy** adressée à tous les clients et prospects pour accompagner leur montée en compétence et le partage d'expérience sur certains sujets.

Au total 10 facilités clé-en-main et 10 facilités thématiques sont aujourd'hui disponibles pour servir les besoins des clients de Proparco.

2. SITUER NOTRE ACTION 2024 SUR LA FEUILLE DE ROUTE DES ODD

2.1 LE PERIMETRE D'ANALYSE EX ANTE DE NOS IMPACTS

En 2024, **124²² projets autorisés (pour un montant de 2,66 Mds€ soit 96 % du montant total des autorisations)** ont fait l'objet d'une analyse *ex ante* des impacts.

Figure 8 – Répartition sectorielle des 124 autorisations 2024

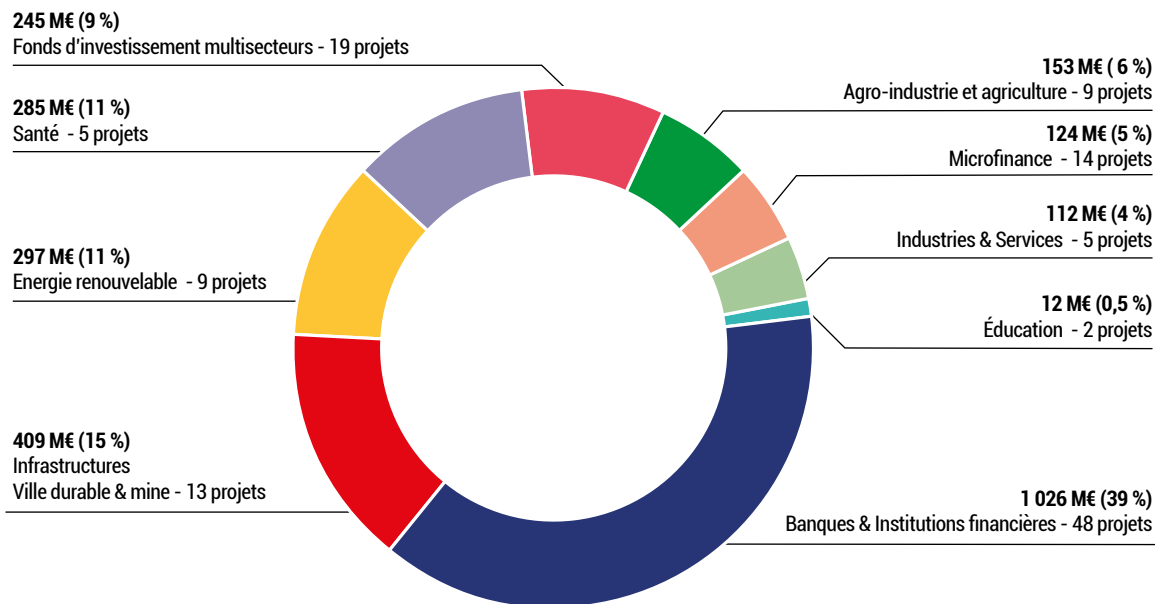
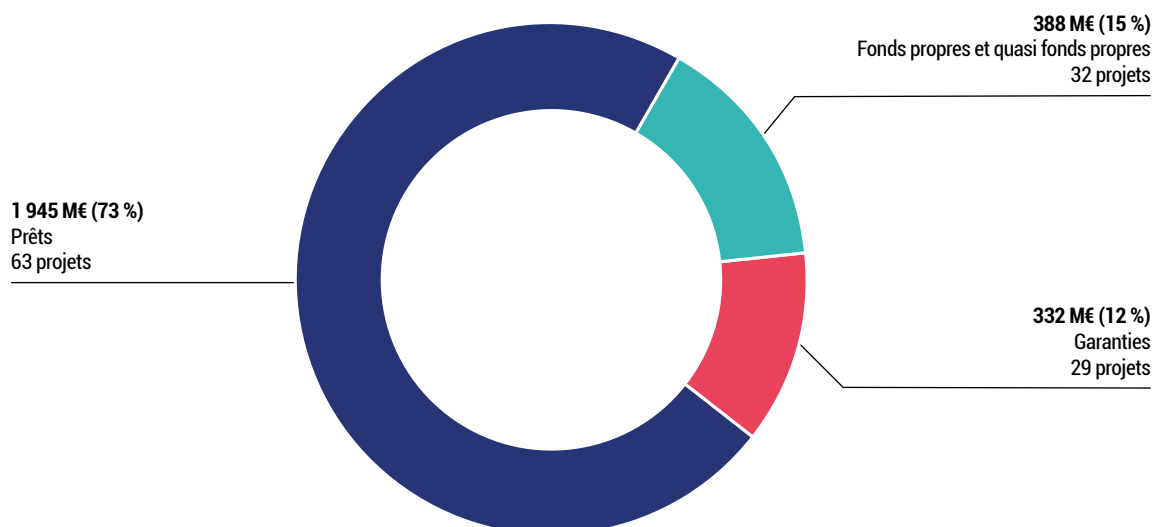
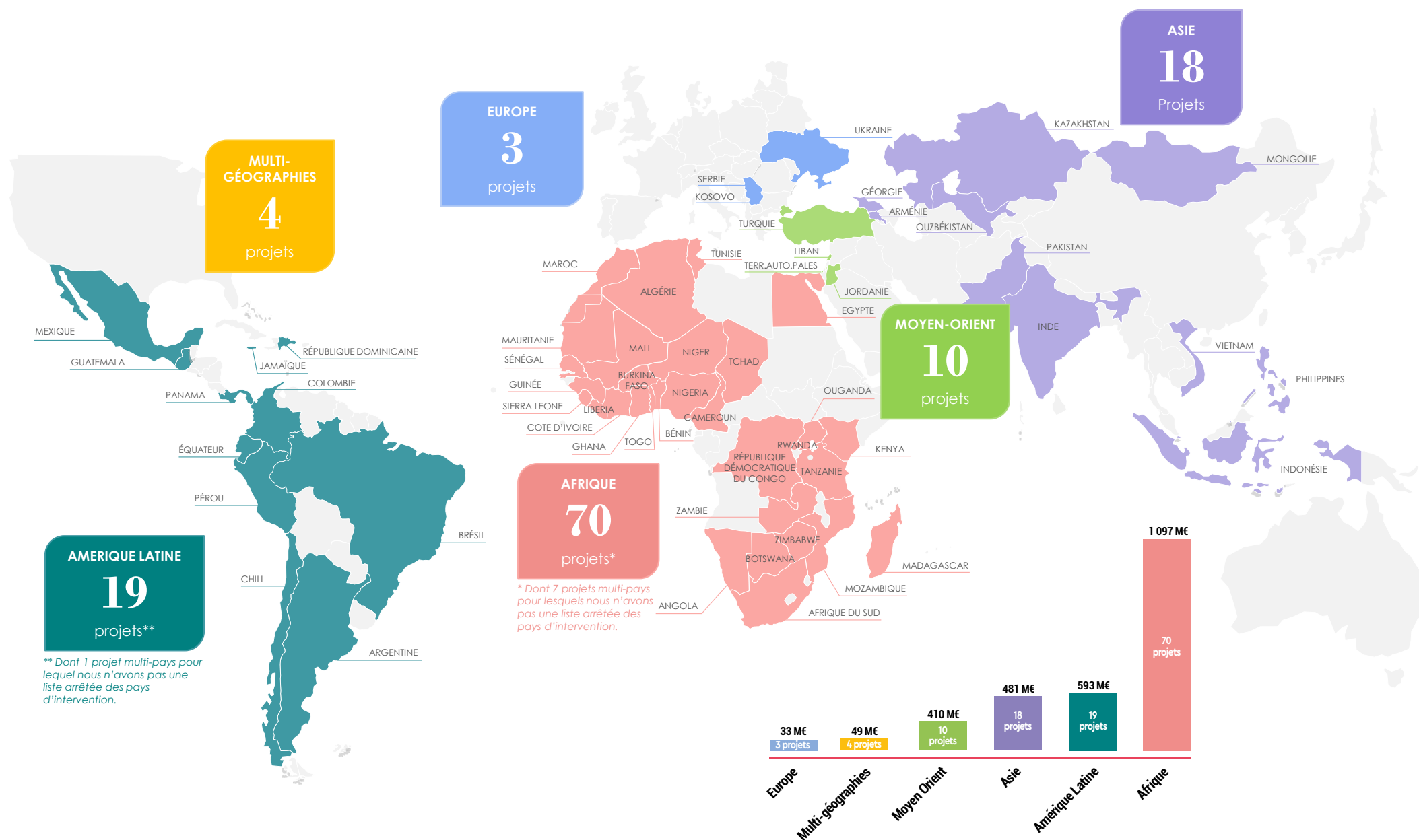


Figure 9 – Répartition par instrument de financement des 124 autorisations 2024



22 Sur un total de 200 autorisations pour un montant de 2,78 Mds€ (y compris sous-participations AFD).

Figure 10 – Répartition du nombre et du montant (en M€)
des 124 autorisations 2024 par région



2.2 LA CONTRIBUTION DE NOS FINANCEMENTS DE L'ANNEE AUX ODD

En 2024, 124 nouveaux projets autorisés vont **activement contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD)**²³.

Figure 11 – Contribution des 124 projets autorisés en 2024 aux ODD (en M€)



La contribution de nos financements aux ODD (voir Figure 11 ci-dessus) se mesure d'après une grille de correspondance (Annexe 1- Table de correspondance ODD) entre les attributs des projets (indicateurs d'impact, Notation DD et secteur d'activité) et les ODD. Le reste de cette partie présentera les grandes tendances de l'année par ODD.

Une sélection de 10 projets Proparco 2024²⁴ vient donner une illustration concrète de la manière dont les financements contribuent aux différents ODD et indicateurs.

ODD 8



Le secteur privé est un contributeur essentiel à l'**ODD 8 « Travail décent et croissance économique »** par sa capacité à soutenir la création d'emplois parmi les populations en âge de travailler ainsi que par le soutien de ses financements à des start-ups et des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPMEs) dans ses pays d'intervention.

En 2024, l'ensemble des projets ont contribué à l'atteinte des objectifs de l'ODD 8, avec près de 2,7 Mds€ investis.

Soutenir l'emploi

Le soutien à l'ODD 8 s'est particulièrement illustré à travers des projets favorisant²⁵ l'emploi, que ce soit directement au sein des entreprises financées ou indirectement au sein des acteurs de leurs chaînes de valeur. En 2024, les financements intermédiés²⁶ restent les principaux moteurs de l'emploi, soutenant 58 % des postes. Cette répartition s'inverse pour les emplois directs, auxquels les financements directs contribuent à hauteur de 59 %.

²³ Pour chaque ODD coché par un projet (un projet peut cocher plusieurs ODD), le montant total autorisé est comptabilisé. La somme des montants attribués à chaque ODD est donc supérieure au montant total autorisé pour les 124 projets.

²⁴ Lien vers le Top 10 des projets Proparco 2024.

²⁵ Proparco contribue au soutien (création et maintien) de deux types d'emplois : i/ les emplois au sein de l'entité qu'elle finance, on parle d'emplois directs, et ii/ les emplois au sein de la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, clients) de cette entité et/ou au sein des entreprises que cette dernière finance dans le cas d'intermédiation financière, on parle alors d'emplois indirects.

²⁶ Les financements intermédiés comprennent les financements à des banques et institutions financières, fonds d'investissement et institutions de microfinance.

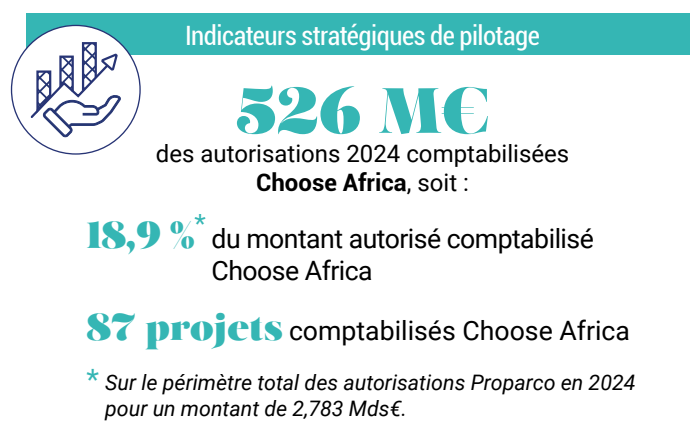
Concernant les emplois indirects, les financements intermédiés demeurent les principaux contributeurs, représentant 61 % des emplois soutenus.

Soutenir les entreprises locales (start-ups et TPME)

Parmi les autorisations de l'année contribuant à l'ODD 8, 66 financements ont soutenu des entreprises locales, principalement sous forme de prêts (73 %) accordés à des banques et institutions financières (89 %).

Cette tendance se confirme lorsqu'on se concentre sur les TPME : le financement de 824 M€ destiné aux banques et institutions financières a permis de soutenir près de 90 % des TPME locales accompagnées par Proparco, grâce à l'octroi de lignes de crédit dédiées. Géographiquement, plus de 43 % des TPME bénéficiaires se situent en Afrique. Rien qu'en Côte d'Ivoire, 4 financements à destination de banques ainsi que 2 financements à destination d'institutions de microfinance ont permis d'accompagner près de 2 200 entreprises locales, dont plus de 75 % sont des très petites et petites entreprises (TPE / PME).

Figure 12 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant comptabilisé Choose Africa



Cette année encore, les financements de Proparco ont joué un rôle clé dans la croissance des start-ups, TPE et PME africaines, en les accompagnant aux différents stades de leur développement. En 2024, 87 projets ont été soutenus dans le cadre de l'initiative Choose Africa, représentant un investissement total de 526 M€.

Figure 13 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant comptabilisé Venture Capital



En 2024, 14 financements ont été comptabilisés Venture Capital (VC) pour un montant de 41 M€.

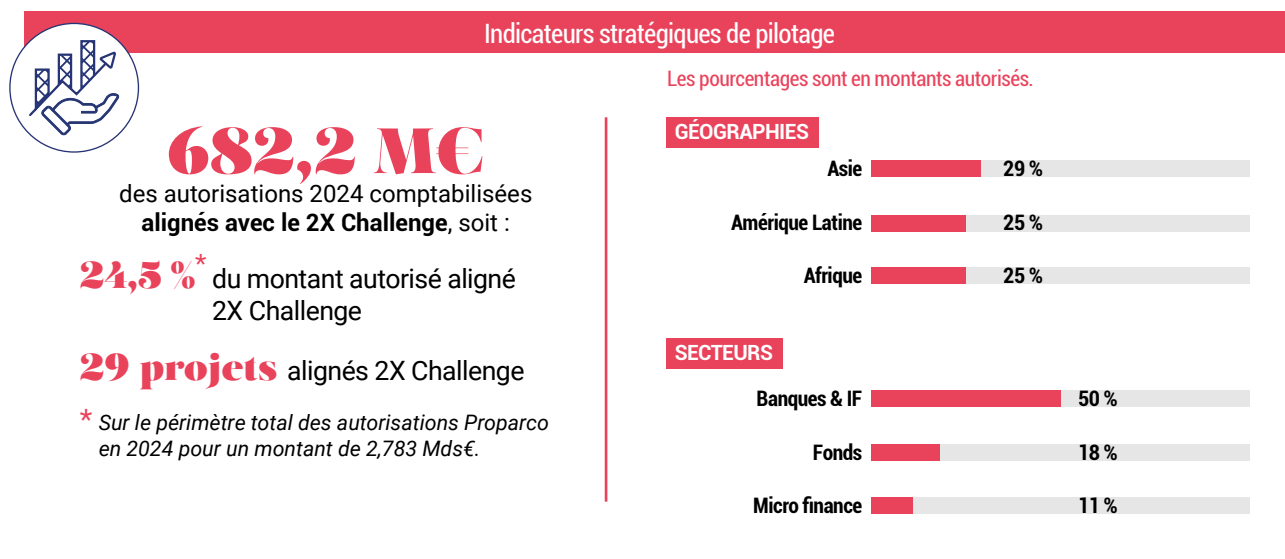
En 2024, les financements qui ont permis de soutenir des start-ups sont pour moitié en Afrique (9 projets – 50 % des start-ups soutenues). Cette année encore, le soutien à des start-ups s'est principalement opéré via des prises de participation (10 projets - 83 % des start-ups soutenues) dans des fonds d'investissement (9 projets - 83 %).

ODD 5



Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les inégalités de genre persistent dans l'ensemble des pays du monde. Le secteur privé a un **rôle essentiel à jouer dans leur réduction** : i/ sur le plan économique, en favorisant les opportunités professionnelles et l'entrepreneuriat féminin et ii/ sur le plan social en investissant dans des entreprises qui mettent en œuvre des politiques RH équilibrées et non discriminatoires, ainsi que celles qui améliorent l'accès aux biens et services essentiels pour les femmes et les filles.

Figure 14 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant aligné avec le 2X Challenge



En 2024, l'atteinte des objectifs de l'ODD 5 a été soutenue par 29 de nos financements, pour un montant total de 682,2 M€, alignés aux critères d'égalité de genre définis par le 2X Challenge. Cela témoigne d'une bonne appropriation des nouveaux critères, renforcés et *a fortiori* plus exigeants²⁷, développés conjointement avec l'initiative en début d'année.

Les financements alignés avec le 2X Challenge se sont concentrés en Asie (29 %), dépassant l'Afrique (25 %), qui était en tête l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par la nature des projets financés, notamment un financement significatif d'une ligne partiellement dédiée à l'égalité de genre pour une banque au Vietnam.

En termes de secteurs, l'intermédiation financière (50 %) et le financement de fonds d'investissement (18 %) restent les principaux contributeurs à cet indicateur stratégique. En orientant les financements de ces types d'intermédiaires vers des entreprises validant au moins 2 critères du 2X Challenge (1 direct et 1 indirect)²⁸, Proparco participe activement à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi féminin et à l'autonomisation économique des femmes dans ses régions d'intervention.

²⁷ Les nouveaux critères ont été affinés pour prendre en compte des seuils qui correspondent aux secteurs ainsi qu'aux géographies d'intervention. Des prérequis liés à l'alignement ont également été instaurés, plus particulièrement en ce qui concerne la prévention des risques, les notions attachées à la gouvernance d'entreprise ainsi qu'à la responsabilité de celles-ci en matière de genre.

²⁸ [Lien](#) vers les critères du 2X Challenge.

ODD 10



L'analyse de la contribution des financements à la **réduction des inégalités socio-économiques et/ou territoriales**, à travers une note minimum de +2 sur la dimension 'social' de la notation DD, permet à Proparco d'évaluer sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'**ODD 10 « Inégalités réduites »**.

Cette année, 39 financements ont contribué à l'atteinte de l'ODD 10, pour un montant de 876,3 M€, soit près du double (+98 %) de notre contribution de l'année précédente, qui s'élevait à 443 M€. Cette progression témoigne d'une meilleure appropriation de la thématique de réduction des inégalités, récemment introduite dans la stratégie de Proparco pour la période 2023-2027.

Parmi les projets contribuant aux objectifs de l'ODD10, certains contribuent également à l'indicateur stratégique de pilotage Bottom 40 (B40), qui permet d'identifier les financements ciblant les 40 % les plus pauvres d'un pays.

Figure 15 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant ciblant le Bottom 40



Indicateurs stratégiques de pilotage

235,5 M€

des autorisations 2024 contribuent à l'indicateur Bottom 40 (B40), soit :

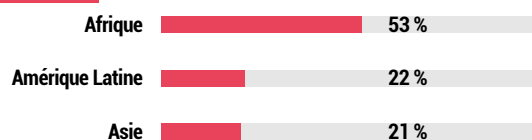
8,5 %* du montant autorisé aligné 2X Challenge

30 projets

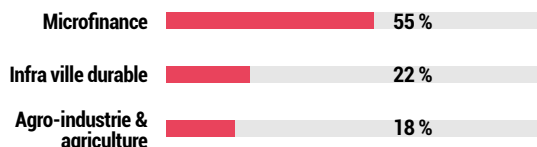
* Sur le périmètre total des autorisations Proparco en 2024 pour un montant de 2,783 Mds€.

Les données ci-dessous concernent les 21 autorisations B40 incluses dans le périmètre du Rapport Impact. Les pourcentages sont en montants autorisés.

GÉOGRAPHIES



SECTEURS



En 2024, 30 projets ont contribué à l'indicateur Bottom 40, pour un montant de 235,5 M€. Ce chiffre est en hausse de 21% par rapport à l'année passée, qui affichait 195,1 M€ pour 35 projets.

Comme l'illustre la figure 15, 55 % des montants qualifiés B40 en 2024 proviennent de projets de microfinance. Cette part est en forte baisse par rapport à l'année précédente (92 %), en raison d'une contribution plus marquée d'autres secteurs tels que l'agro-industrie et l'agriculture (18 % des montants qualifiés B40 - 4 projets). Cette évolution reflète un travail plus approfondi mené cette année pour mieux caractériser les populations ciblées et/ou les territoires desservis.

Enfin, l'Afrique est le continent où les projets ciblant le B40 sont les plus nombreux : 13 projets représentant 53 % des montants engagés. L'Amérique Latine et l'Asie affichent une répartition équivalente en montant qualifiant au B40 (respectivement 22 % et 21 %).

18 financements, pour un montant total de 643,7 M€, contribuent à l'ODD 10 sans cibler spécifiquement les populations du B40. Ils se concentrent principalement sur trois secteurs : la santé (5 projets – 285 M€), les infrastructures, notamment les télécommunications (5 projets – 182 M€), ainsi que le secteur bancaire et les institutions financières (6 projets – 158 M€).

ODD 13

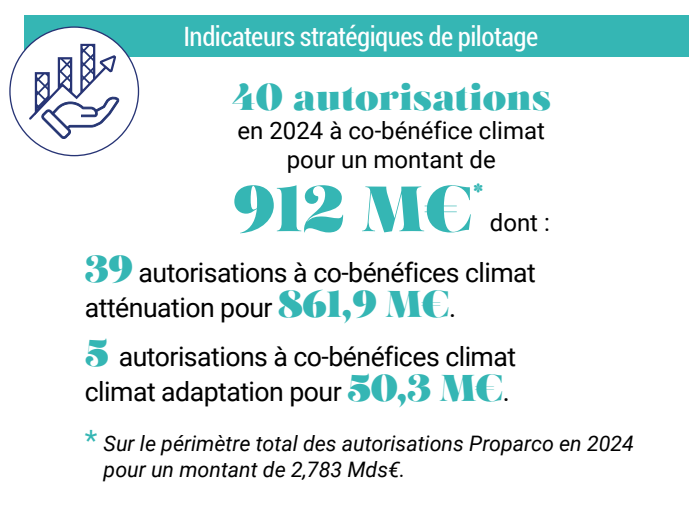


La contribution à l'ODD 13 « **Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** » est mesurée grâce aux financements de Proparco présentant des co-bénéfices climat atténuation et adaptation.

En 2024, 33 financements, pour un montant de 1,2 Md€, ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés par l'ODD 13.

Le reste de cette partie s'attachera à présenter les indicateurs stratégiques de pilotage, à savoir i/ le montant des financements à co-bénéfices climat, et ii/ le montant des financements à co-bénéfices adaptation. A noter que le montant du premier indicateur diffère de celui présenté pour l'ODD 13 en raison de différences méthodologiques dans la comptabilisation²⁹.

Figure 16 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant à co-bénéfices climat (atténuation et adaptation)

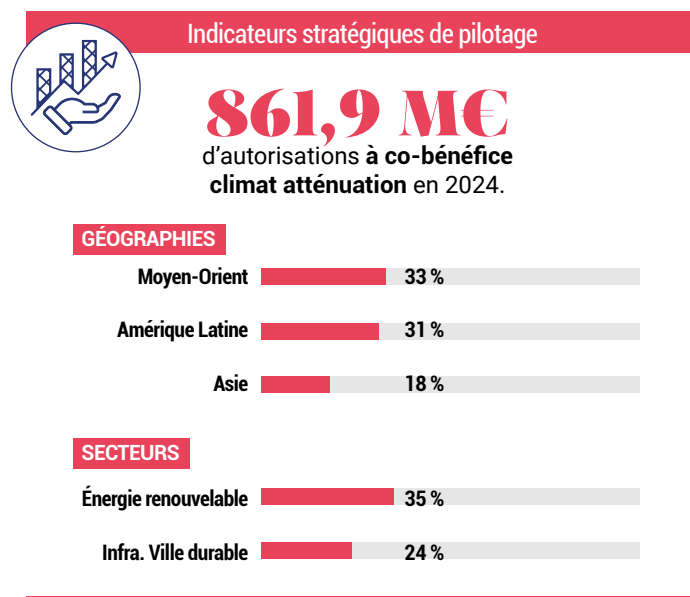


Les co-bénéfices atténuation

En 2024, la répartition géographique et sectorielle des co-bénéfices climat atténuation est plus diversifiée qu'en 2023. L'Afrique, qui représentait plus de 50 % des co-bénéfices l'année précédente, se classe désormais en quatrième position avec 17 %. Au total, 39 projets pour un montant de 861,9M€ sont à co-bénéfice atténuation. Parmi ces projets, 14 projets (soit 37 %) essentiellement dans le secteur de l'énergie renouvelable présentent un pourcentage de co-bénéfices de 100 % et 28 projets (soit 74 %) affichent un taux de co-bénéfices supérieur à 30 %.

²⁹ La contribution à l'ODD13 prend la totalité du montant autorisé si la notation DD atteint +2 (et donc au moins 30 % de co-bénéfices). L'indicateur stratégique de pilotage, quant à lui, comptabilise dès le premier % et correspond au produit entre le montant autorisé et le % de co-bénéfices climat.

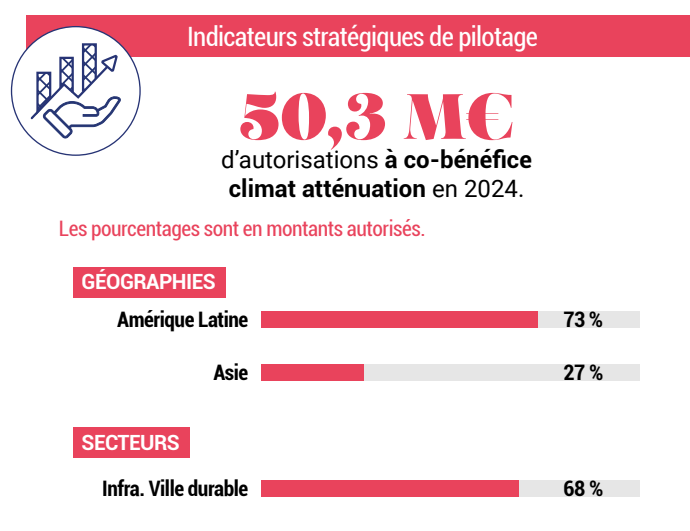
Figure 17 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant à co-bénéfices climat atténuation



Les co-bénéfices adaptation

En 2024, 5 autorisations ont été comptabilisées avec des co-bénéfices climat adaptation. Les co-bénéfices climat adaptation enregistrent toutefois une forte baisse (-77 %) par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique essentiellement par une contribution exceptionnelle de deux projets eau et assainissement en 2023.

Figure 18 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant à co-bénéfices climat adaptation



ODD 15



La contribution à l'ODD 15 « **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres** » est mesurée grâce aux financements de Proparco ayant obtenu une note minimum de +2 sur la dimension biodiversité de la notation DD. En 2024, 5 financements, pour un montant total de 41,5 M€, à co-bénéfices biodiversité ont été autorisés.

Les contributions aux 8 ODD suivants, proviennent de projets qui facilitent et améliorent l'accès aux biens et services essentiels dans les pays d'intervention de Proparco. En soutenant ces initiatives, Proparco contribue à l'universalisation de ces accès et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

ODD 1



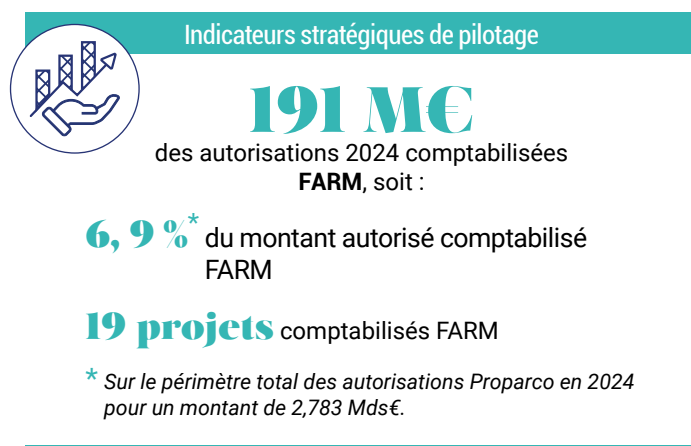
En 2024, 15 projets de microfinance financés par Proparco contribuent à l'atteinte des objectifs de l'**ODD 1 « Pas de pauvreté »**, à hauteur de 133,4 M€.

ODD 2



Cette année, la contribution de nos projets à l'atteinte de l'**ODD 2 « Zéro faim »**, pour un montant de plus de 98,7 M€, repose sur 5 financements dans le secteur de l'agro-industrie et de l'agriculture.

Figure 19 – [Indicateurs stratégiques de pilotage]
Montant comptabilisé FARM



En 2024, 19 financements ont contribué à hauteur de 191 M€ à l'Initiative FARM, initiative ayant pour objet de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaire en Afrique notamment à travers le financement d'IMF et de banques locales pour financer des agriculteurs et des TPE/PME des zones rurales et d'entreprises agroindustrielles clés dans la chaîne de valeur agricole.

ODD 3



En 2024, Proparco continue son action au service de l'atteinte de l'**ODD 3 « Bonne santé et bien-être »** en accordant 334,6 M€ de financements à 7 projets.

ODD 4



Cette année, une prise de participation de 7,5 M€ contribue aux objectifs de l'**ODD 4 « Éducation de qualité »** en permettant à plus de 1 650 étudiants d'accéder à un service d'éducation.

ODD 6



En 2024, 2 financements, pour un montant de 79,7 M€, ont contribué aux objectifs de l'ODD 6 « **Eau propre et assainissement** ».

ODD 7



En 2024, 9 financements de projets d'énergies renouvelables contribueront à l'ODD 7 « **Énergie propre et d'un coût abordable** », pour un montant total de 297 M€.

ODD 9



La contribution de 10 financements de Proparco à l'ODD 9 « **Industrie, innovation et infrastructure** » s'élève à 322 M€. Deux indicateurs d'impacts mesurent l'atteinte des objectifs de cet ODD : i/ l'accès à des services de transport en commun, et ii/ l'accès à des services de télécommunication, pour un montant total de 297 M€.

ODD 11



Trois financements, visant à développer l'offre de logements abordables, contribuent à l'ODD 11 « **Villes et communautés durables** » pour un montant total de 96,6 M€.

3. SUIVRE ET ÉVALUER LES IMPACTS DE NOS FINANCEMENTS

3.1 SUIVI DES IMPACTS DE NOTRE PORTEFEUILLE

Proparco mène depuis 2019 des campagnes de collecte des données d'impact sur son portefeuille actif (cf. Figure 20 ci-dessous). Ce suivi des impacts a pour objectif :

- De vérifier la fiabilité des estimations *ex ante* par rapport aux données réelles d'impact ;
- De faire des analyses par secteur, par géographie ou encore par thématique afin d'améliorer notre connaissance collective des impacts ; et
- De donner une vision d'ensemble des impacts de notre portefeuille.

Les deux premiers objectifs servent des fins d'amélioration continue et de capitalisation sur les outils, méthodes et connaissance sectorielle des impacts.

Le dernier objectif permet une redevabilité et une valorisation des impacts à l'échelle de l'ensemble du portefeuille qui est présentée dans la section suivante.

Figure 20 – Périmètres d'analyse de l'exercice de suivi 2024



3.1.1 Attribution et agrégation des impacts de notre portefeuille

Cette section présente une vision agrégée des données d'impact à fin 2023, collectées en 2024 auprès de 361 clients pour 429 projets signés avant le 31/12/2022). Les données agrégées sont pondérées par un facteur d'attribution qui reflète le poids du financement de Proparco dans les opérations de chaque client.

Les données non attribuées sont présentées en Annexe 2.

Figure 21 – Méthode d'attribution des impacts

$$\text{Impact de Proparco (est. attribué)} = \text{Facteur d'attribution} \times \text{Impact du client (non attribué)}$$

Méthode de calcul harmonisée avec PCAF et simplifiée

$$\frac{(\text{encours de la dette} + \text{Montant de la participation}) \text{ de Proparco}}{(\text{Montant total de la dette} + \text{Montant total des fonds propres}) \text{ du client}}$$

Où :

- *Encours de la dette* = valeur comptable de la dette
- *Montant de la participation* = valeur de marché de la participation

NB : les garanties ne font pas l'objet d'une proratisation tant qu'elles n'ont pas été appelées

Les facteurs d'attribution varient par type de client :

- Pour les indicateurs d'emplois, le taux d'attribution moyen est de 2 %. Ce faible taux résulte de la part importante de banques dans le portefeuille de Proparco, pour lesquels le taux d'attribution est bas en raison du poids relativement faible des financements de Proparco dans le bilan de ces clients.
- Pour les indicateurs d'émissions évitées et d'accès à l'électricité, le taux d'attribution est plus élevé (14 % et 9 %) car ces opérations ont souvent des structures de « *project finance* » au sein desquelles les financements de Proparco ont un poids plus important.

Ce traitement permet l'**identification de la portion des impacts constatés chez nos clients attribuable à l'intervention de Proparco**. Une fois agrégées, ces données retraitées donnent un aperçu des impacts attribuables à notre portefeuille. Cette méthode permet une meilleure comparabilité d'année en année afin de suivre dans la durée l'évolution des impacts de notre portefeuille. Elle offre également une meilleure base de comparaison entre les projets et avec nos pairs.

Figure 22 – Indicateurs d'impact attribués constatés en suivi sur le portefeuille actif IMP 2024³⁰

Soutenir l'emploi



31 000

emplois directs créés ou maintenus
à travers **291 clients**

375 000

emplois indirects créés ou maintenus
à travers **325 clients**

Accompagner face au changement climatique



920 000

tCO₂ équivalent évitées en 2023
à travers **52 projets**

Production sur l'année 2023 de **1600 GWh**
d'énergie renouvelable

Améliorer l'accès aux biens et services essentiels



367 000

bénéficiaires d'un micro-crédit
à travers **31 clients**



31 000

bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à l'éducation
à travers **13 clients**



692 000

bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à l'électricité,
à travers **24 clients**

³⁰ Les données de suivi présentées ne captent pas les projets intermédiaires par manque de données, c'est un angle d'amélioration en cours de mise en œuvre

3.1.2 Mesure des émissions financées

Contexte et engagement de Proparco

Le groupe AFD s'est engagé à avoir un portefeuille entièrement aligné avec l'Accord de Paris. Depuis 2018, chaque nouveau projet fait l'objet d'une évaluation d'alignement basée sur une approche par projet, et depuis 2021, cette évaluation s'étend également aux projets indirects.

Historiquement, certaines institutions de financement de développement membres des EDFI, comme FMO, DEG, et BII, ainsi que de nombreuses banques commerciales, ont adopté une approche alternative pour aligner leurs activités avec l'Accord de Paris. Cette approche vise à réduire les émissions financées selon une trajectoire, compatible avec un réchauffement global limité à 1,5°C.

En novembre 2020, le groupe des EDFI a publié une déclaration conjointe mentionnant que les deux approches (projet et portefeuille) devraient être poursuivies. L'approche projet est privilégiée par Proparco, mais une approche portefeuille a également été développée. Elle vient compléter les outils climat de Proparco.

Disposer de données sur les émissions absolues au niveau des contreparties (plutôt que d'émissions relatives ou limitées au périmètre d'utilisation des fonds) sera essentiel pour accompagner les clients vers leurs objectifs de décarbonation. Par exemple, la comparaison des intensités d'émission des clients avec les scénarios zéro net de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) pour les secteurs de l'électricité et du ciment pourrait aider à définir des lignes directrices sectorielles et prioriser les clients et projets à soutenir, en tenant compte de leur impact sur le développement et de leurs intensités de carbone.

Comment mesurer les émissions financées ?

Proparco a démarré l'exercice de mesure de ses émissions de portefeuille en juin 2023. Les premiers résultats se basaient sur des estimations basiques, utilisant le **Joint Impact Model (JIM)**, un outil de modélisation économique et environnementale. Ce modèle combine des données économiques, sectorielles et géographiques pour estimer les émissions financées. Cependant, cet outil conduit à des estimations approximatives et fortement variables en fonction des choix de modélisation.

Face à ces limitations, Proparco a concentré ses efforts sur l'amélioration de la qualité des données utilisées. Cet effort a été rendu possible par les structures établies dans le cadre des campagnes annuelles de suivi des impacts qui permettent la collecte directe de données (physiques et financières) auprès des clients.

En complément, des processus ont été mis en place pour répondre aux futures exigences de reporting, comme la CSRD³¹ et du pilier 3 ESG de CRR3³², qui imposeront une obligation de transparence sur les émissions financées.

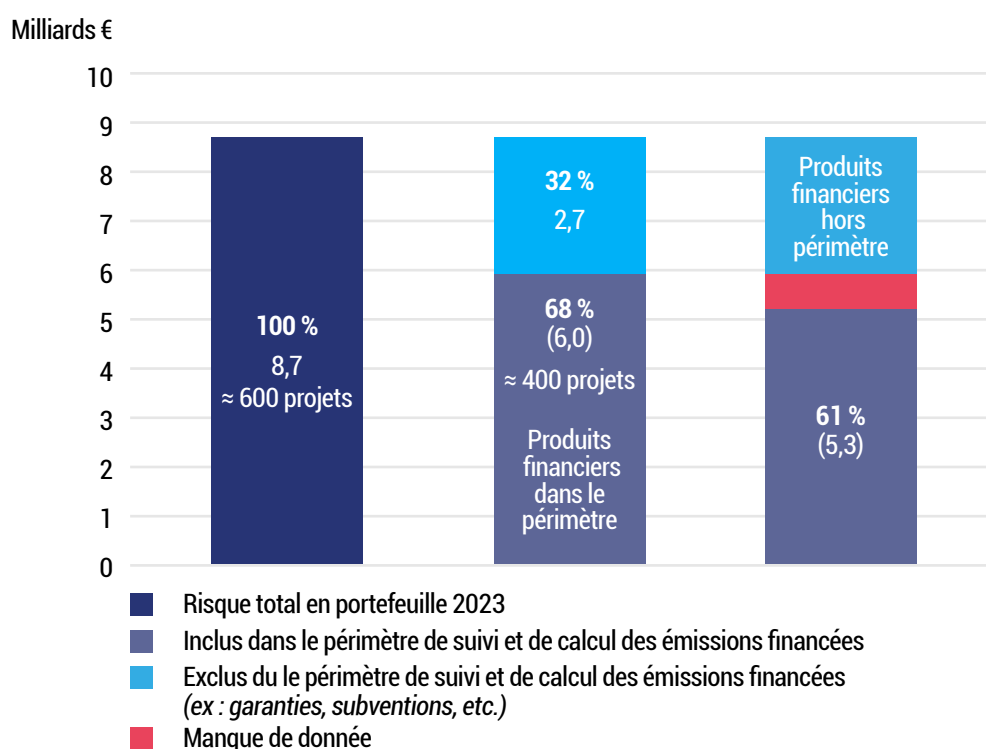
Emissions totales du portefeuille

En combinant les règles de définition du périmètre de suivi avec celles de la démarche de calcul des émissions établie par Proparco (se basant sur la méthodologie PCAF), 68 % du montant total de risque du portefeuille peut être soumis au calcul des émissions. Après collecte et calcul, les données disponibles ont permis de mesurer les émissions associées à 61 % du portefeuille (voir Figure 23 page suivante).

31 La Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, ou directive 2022/2464 CSRD, également appelée directive CSRD, est une directive de l'Union européenne qui établit un nouveau cadre de reporting des entreprises cotées ou non, ETI, PME ou grandes entreprises.

32 La réforme CRR3 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 introduit de nouvelles exigences prudentielles pour les banques européennes.

Figure 23 – Couverture du périmètre de suivi et du calcul des émissions financées



En 2023, les émissions du portefeuille, associées à 61 % du portefeuille (soit 5,3 Mds€), étaient de :

- 3,37 MtCO₂e (Scopes 1, 2, 3)
- 1,36 MtCO₂e (Scopes 1, 2)

En extrapolant les données pour inclure les instruments financiers non couverts par le PCAF et les projets sans données, l'estimation approximative des émissions s'élève à :

- 5,47 MtCO₂e (Scopes 1, 2, 3)
- 2,2 MtCO₂e (Scopes 1, 2)

Contribution sectorielle aux émissions

Les secteurs qui contribuent le plus aux émissions du portefeuille sont :

- **Les institutions financières** qui représentent environ 32 % des émissions. Il convient toutefois de noter que la modélisation des émissions financées en intermédiation est sujette à une plus grande incertitude.
- **Les centrales électriques à gaz** qui génèrent environ un tiers des émissions des scopes 1 et 2. Ces projets sont en amortissement et devraient définitivement sortir du portefeuille en 2034. Aucun nouveau projet de centrale à gaz n'a été signé depuis 2019.
- D'autres secteurs émissifs tels que la **fabrication de ciment et d'engrais** ainsi que les **transports**.

Les 18 plus grands émetteurs contribuent à 50 % des émissions du portefeuille, et 90 projets couvrent 90 % des émissions. Ces données guideront les futures campagnes de collecte de données et permettront d'optimiser les analyses.

3.2 BILAN D'ACTIVITE DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

À travers son activité d'accompagnement technique (AT)³³ (cf. Partie 1.3.2), Proparco cherche à accompagner ses clients sur une trajectoire de développement durable et à renforcer les impacts positifs de leurs activités. Des projets de transformation interne sont ainsi financés et mis en œuvre afin d'assurer, par exemple, une meilleure gestion des risques environnementaux et sociaux, une plus forte égalité femmes-hommes, une prise en compte plus intégrée des enjeux climatiques ou un plus ample accès à des biens et services essentiels.

L'AT permet également d'aider certains clients de Proparco évoluant dans des contextes relativement mouvants et fragiles à accroître leurs performances opérationnelles, adresser de nouveaux marchés et développer des modèles de gouvernance robustes pour leur assurer un développement durable et résilient.

Un bilan de l'activité d'accompagnement technique de Proparco sur l'année 2024 sera publiée prochainement sur le site internet de Proparco.

3.3 EVALUER ET MIEUX COMPRENDRE LES IMPACTS DES OPERATIONS DE PROPARCO EN MATIERE DE GENRE

Proparco réalise tous les ans au moins une évaluation *ex post* sectorielle ou thématique (cf. Partie 1.2.3). En 2024, 2 évaluations³⁴ ont été finalisées et ont permis de nourrir la réflexion sur la contribution des financements de Proparco à la réduction des inégalités de genre.

³³ [Lien](#) vers la page web dédiée Proparco dédiée à l'offre d'AT.

³⁴ [Lien](#) vers l'évaluation – « Impacts sur le genre du critère « Emploi » du 2X Challenge » et [lien](#) vers l'évaluation « Étude d'impacts genre du portefeuille Microfinance Tunisie de Proparco ».

ANNEXES

ANNEXE 1 – TABLE DE CORRESPONDANCE ODD

ODD	TYPE DE correspondance	CRITÈRES (en ex ante)	DESCRIPTION INDICATEUR	CIBLES ODD
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un micro-crédit > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un micro-crédit (Nombre de microcrédits pouvant être délivrés par l'IMF/la Fintech sur une année grâce à l'engagement de Proparco)	1.4
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un bien alimentaire de base > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un bien alimentaire de base (Croissance du nombre de bénéficiaires d'un bien alimentaire de base entre t0 et t+5)	Pas de cible
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un service de santé > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un service de santé d'ici cinq ans	3.b
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un service d'éducation > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un bien ou service essentiel dans le domaine de l'éducation d'ici cinq ans (Croissance du nombre d'élèves/étudiants inscrits entre t0 et t+5)	4.3 et 4.4
	Notation DD	Note dimension 'Genre' ≥ +2 ET pas de note négative sur cette dimension	Note +2 si projet éligible au 2X Challenge et MoU signé (ou accord de principe du client) ; Note +3 si projet éligible au 2X Challenge et MoU signé (ou accord de principe du client) et Accompagnement technique du client en matière de genre OU Accréditation 2X allant au-delà d'une qualification (e.g., certification, flagship fund, etc.).	5.1, 5.5, 5a
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un service d'eau et/ou d'assainissement > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un service d'eau et/ou d'assainissement d'ici cinq ans (croissance du nombre de personnes gagnant un accès à des services d'alimentation en eau potable élémentaires ou gérés en toute sécurité entre t0 et t+5 ; Croissance du nombre de personnes gagnant accès à des services d'assainissement élémentaires ou gérés en toute sécurité entre t0 et t+5)	6.1 et 6.2
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à l'électricité (énergie renouvelable) > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à l'électricité produite à partir de projets d'énergie renouvelable (nombre d'accès nouveaux ou améliorés à l'électricité exprimé en personnes pouvant, en théorie, bénéficier de la production additionnelle d'électricité chaque année.)	7.1
		Nombre de bénéficiaires d'un accès à une énergie de cuisson propre et durable > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à une énergie de cuisson propre et durable (Croissance du nombre de personnes gagnant un accès nouveau ou amélioré à une énergie de cuisson propre et durable entre t0 et t+5)	7.1
		Capacité d'énergie renouvelable mise en place (MW) > 0	Capacité à t+5 des projets d'énergie renouvelable (MW)	7.2

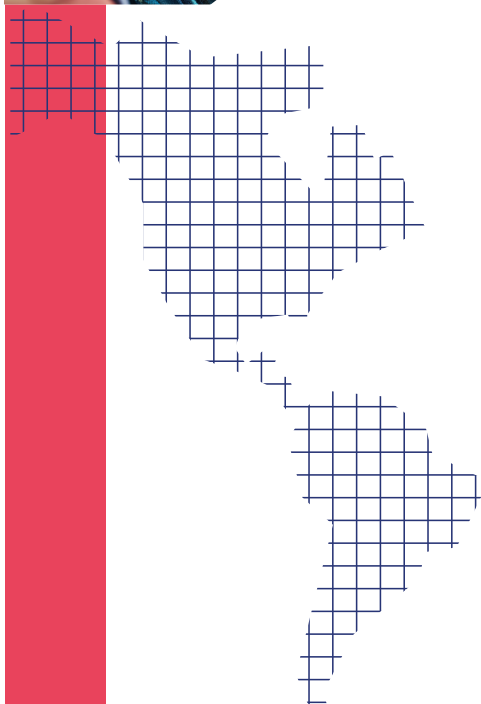
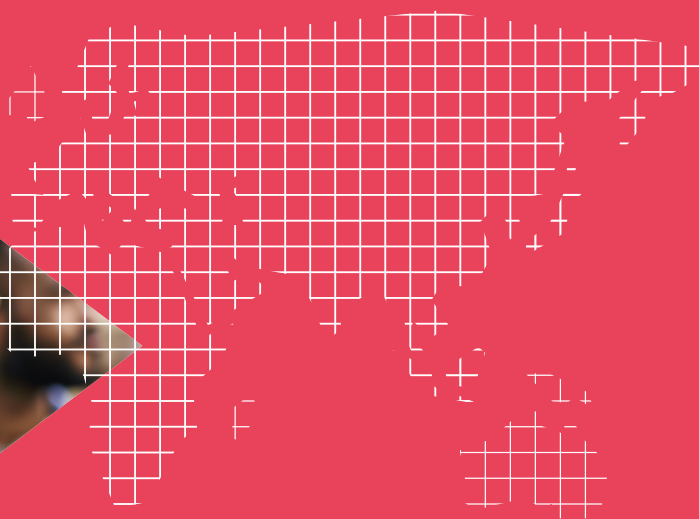
ODD	TYPE DE correspondance	CRITÈRES (en ex ante)	DESCRIPTION INDICATEUR	CIBLES ODD
	Indicateur d'impact	Nombre d'emplois directs créés et/ou maintenus > 0	Nombre d'emplois en équivalent temps plein créés et/ou maintenus au sein de l'entreprise financée par Proparco entre t0 et t+5 ou, dans le cas du financement d'un fonds d'investissement, nombre d'emplois créés et/ou maintenus dans les sous-jacents.	8.5
		Nombre d'emplois créés et/ou maintenus > 0	Nombre d'emplois en équivalent temps plein créés ou maintenus au sein de l'entreprise financée par Proparco et dans sa chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, clients).	8.5
		Nombre de start-ups et TPME soutenues > 0	Nombre de start-ups, de TPME, et/ou de micro-emprunteurs soutenus par le financement.	8.3
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un service de télécommunication > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un service de télécommunication d'ici cinq ans (croissance du nombre d'abonnés de l'opérateur entre t0 et t+5)	9.c
		Nombre de bénéficiaires d'un accès à un service de transport en commun > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un service de transport en commun (croissance du nombre de bénéficiaires d'un service de transport en commun entre t0 et t+5)	9.1
	Secteur d'activité	Secteur 'Transport'	Projet associé au secteur d'activité « Transport ».	9.1
		Secteur 'Industrie'	Projet associé au secteur d'activité « Industrie ».	9.2 et 9.4
	Notation DD	Note dimension 'Social' ≥ +2 ET pas de notation négative sur cette dimension.	Note +2 attribuée aux projets « (i) permettant des accès à des biens et services essentiels à destination de populations issues du B40*, et/ou (ii) permettant des accès à des biens et services de santé, logement et éducation de qualité et abordable, et/ou (iii) permettant la réduction des inégalités territoriales : ≥50 % (volume ou CA) des prestations/ventes sont réalisées dans une région défavorisée, et/ou (iv) « chaîne de valeur agricole vertueuse » : ≥50 % (volume ou CA) de la production/ approvisionnement assurés par des populations issues du B40*. » (* : ou individus, ménages ou groupes désavantagés au plan social ou économique). Note +3 attribuée aux projets « générant des accès à des biens et services essentiels et dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction des inégalités sociales, économiques ou territoriales. »	
	Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires d'un accès à un logement abordable > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un logement abordable (Croissance du nombre de bénéficiaires d'un logement abordable entre t0 et t+5)	11.1
		Nombre de bénéficiaires d'un service de collecte des déchets solides > 0	Nombre de bénéficiaires d'un accès nouveau ou amélioré à un service de collecte des déchets solides (croissance du nombre de bénéficiaires d'un système de collecte des déchets solides entre t0 et t+5)	11.2
	Notation DD	Note dimension 'Atténuation' ≥ +2 ET pas de notation négative sur cette dimension OU Note dimension 'Adaptation' ≥ +2 ET pas de notation négative sur cette dimension	Note +2 attribuée si « projet avec co-bénéfices climat atténuation ou adaptation ≥30 % » ; Note +3 si « projet avec co-bénéfices climat atténuation ou adaptation ≥30 % ET Accompagnement du client dans sa stratégie climat atténuation ou adaptation ».	13.3
	Notation DD	Notation DD 'Biodiversité' ≥ +2 ET mot clé « Océan » ET pas de notation négative sur cette dimension.	Note +2 attribuée si «projet avec co-bénéfices biodiversité ≥20 %». Note +3 attribuée si «projet avec co-bénéfices biodiversité ≥80 %».	14.1 et 14.2
	Notation DD	Notation DD 'Biodiversité' ≥ +2 ET pas de mot clé « Océan » ET pas de notation négative sur cette dimension.	Note +2 attribuée si « projet avec co-bénéfices biodiversité ≥20 % ». Note +3 attribuée si « projet avec co-bénéfices biodiversité ≥80 % ».	15.1 et 15.a

ANNEXE 2 – DONNÉES DE SUIVI AGRÉGÉES ATTRIBUÉES ET NON ATTRIBUÉES

Cette annexe présente une vision agrégée des données d'impact à fin 2023, collectées en 2024 auprès de 361 clients pour 429 projets signés avant le 31/12/2022.

Elle distingue les impacts **non attribués** et **attribués** de notre portefeuille. Les données attribuées sont pondérées par un facteur d'attribution qui reflète le poids du financement de Proparco dans les opérations de chaque client (voir Partie 3.1.1).

	PROPARCO NON ATTRIBUÉ		PROPARCO ATTRIBUÉ	
	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2023	Suivi 2024
Emplois directs	1,1 Million	1,3 Million	23 000	31 000
Emplois indirects	12,8 Millions	19,9 Millions	155 000	375 000
TPME soutenues	-	-	-	21 000
tCO ₂ e évitées	3,3 Millions	6,7 Millions	526 000	920 000
Production d'électricité renouvelable (en GWh)	9 700	15 500	1 200	1 600
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES				
Inclusion financière	na	3,5 Millions	440 000	367 000
Électricité	2,5 Millions	8,0 Millions	417 000	692 000
Éducation	5,3 Millions	6,0 Millions	44 000	31 000
Santé	10,3 Millions	-	369 000	-
Télécom	2,4 Millions	-	332 000	-



RAPPORT D'IMPACT 2024

151, rue Saint-Honoré – 75001 PARIS

Tél. : (33) 1 53 44 31 08

Fax : (33) 1 53 44 38 38

www.proparco.fr

Crédits photos : Ricci Shryock/AFD - Luc Migozzi/AFD - Freepik